

Verbatim de la 10^{ème} réunion publique Débat public Arc de Dierrey

Date et heure : lundi 23 novembre à 18 heures 30

Lieu : Villenauxe-la-Grande – Salle des Fêtes

Durée : 2 h 30

Participants : 70

I. Présentation du débat public Arc de Dierrey

Patrick LEGRAND, Président de la Commission particulière du débat public (CPDP)

Mesdames, Messieurs, on va commencer. Ça fera venir les derniers qui sont en train de garer leurs voitures. Moi, je m'appelle Patrick Legrand. Je suis Président de la Commission particulière du débat public (CPDP) sur l'Arc de Dierrey. Je vous expliquerai ensuite à quoi ça renvoie.

Mais au préalable, comme Villenauxe-la-Grande nous accueille, je vais passer la parole à Monsieur le Maire pour le petit mot d'accueil pour cet exercice de démocratie qui nous rassemble ce soir.

Christophe DHAM, Maire de Villenauxe-la-Grande

Je vous remercie. Mesdames, Messieurs, Messieurs les Maires. Je vois qu'il y a pas mal d'élus dans la salle. Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, mes chers amis, soyez les bienvenus à la salle des fêtes de Villenauxe pour cette réunion publique. Nous avons donc le plaisir d'accueillir la CPDP. C'est un projet que nous avons déjà lu et vu dans le journal local. Il me semblait important, en plus, que ce soit la CPDP qui organise cette écoute des citoyens car, pour moi, vous êtes les garants de la transparence, de l'équité, d'un vrai débat où tout le monde peut et doit s'exprimer. On a trop souvent des choses qui nous tombent un petit peu du ciel et qui nous arrivent toutes ficelées. Et bien là, pour une fois, nous avons la garantie que le débat sera mené en toute transparence, parce que vous en êtes le garant. Vous n'avez aucun intérêt dans ce projet : donc on peut être sûrs, j'allais dire, de l'équité du débat. Et donc c'est bien qu'un projet de ce type puisse, j'allais dire, faire partie d'un échange, de questions / réponses, j'allais dire, en toute liberté.

Donc ce soir, c'est l'occasion ou jamais de poser vos questions. Alors bien souvent... Bien sûr, je ne sais pas si vous pourrez répondre à toutes nos interrogations, notamment sur le tracé : je sais que rien n'a été défini. Mais au moins, nous allons pouvoir voir le projet dans son ensemble et aller jusque sur la commune ou sur les communes autour de Villenauxe-la-Grande. Voilà. Ecoutez Président, merci. Et j'espère que le public participera largement à ce débat. Voilà. Merci.

Patrick LEGRAND, CPDP

Merci, Monsieur le Maire. Et merci de la reconnaissance que vous annoncez auprès de la Commission nationale du débat public (CNDP) et de la charge que vous nous concédez, qui est de maintenir à la fois l'information et la transparence du dialogue et du débat.

Alors je vais, bien évidemment, vous dire deux ou trois mots sur le débat public. Je crois que Monsieur le Maire a déjà bien entamé le sujet. Et ensuite, je vais vous dire pourquoi cet équipement, qui n'a toujours pas été décidé, a été mis en débat public. Et après, je vous dirai comment on va s'y prendre pour essayer de construire ensemble, à travers des jeux de questions / réponses emboîtées, une représentation de cet objet qui n'est pas encore réellement dessiné ou projeté et sur lequel on peut donc encore poser un certain nombre de conditions.

Le débat public, c'est une procédure neuve, qui a été créée en 1995 et vraiment mise en œuvre en 1997, dans le cadre de la loi Barnier et qui visait à associer le public à la formation des décisions de la puissance publique.

Le débat public est quelque chose qui intervient largement en amont, quand l'essentiel des choix n'est pas encore fait. Ici, nous avons un projet... C'est pour ça que c'est essentiellement un fuseau qui vous sera présenté. Et c'est aussi pour ça qu'il vous sera répété que la décision même de le faire n'est pas encore prise. Donc c'est quelque chose largement en amont qui permet de fixer un certain nombre de règles et de conditions, depuis les conditions techniques jusqu'aux conditions de coopération si, par hasard ultérieurement, ce projet se réalisait.

Le débat public, c'est écrit dans la loi, vous permet de poser des questions que l'on n'avait pas l'habitude de poser aux citoyens de base, c'est-à-dire, *grosso modo* : A quoi ça sert ? Est-ce que ça va vraiment être utile ? C'est ce que l'on appelle les questions d'opportunité ou de finalité. Ce n'est pas toujours inutile de savoir à quoi les équipements que l'on vous propose ou que l'on impose sur le territoire sont utiles. Donc un : les questions d'opportunité sont absolument légitimes, surtout sur des équipements comme celui-ci. Et deux : les décisions ne sont pas prises.

Le débat public est caractérisé, depuis la loi de 2002 (loi de démocratie de proximité), par une autorité d'organisation qui est une autorité administrative indépendante. Ces temps-ci, on entend beaucoup parler d'une commission qui tourne autour des banques et de quelques *stock-options* qui ont été perdues du côté d'EADS etc. et qui, elle-même, est une autorité administrative indépendante. Dans le secteur de l'énergie, il y a une commission administrative, une autorité administrative indépendante qui s'appelle la Commission de régulation de l'énergie (CRE), qui règle, elle aussi, toute une série de choses de façon totalement indépendante par rapport à l'administration, par rapport à la puissance publique et par rapport aux entreprises privées qui sont dans le secteur.

Là, l'autorité administrative s'appelle la CNDP : nous sommes indépendants. Nous avons, par exemple, fait remarquer il n'y a pas très longtemps à Monsieur Christian Blanc qu'il était hors de question qu'une loi sorte sur le projet du Grand Paris, renvoyant la concertation aux habitudes de 1960 ou de 1970 et qu'il était absolument nécessaire que le public – le citoyen de base – soit associé à la conception du Grand Paris. C'est vrai que, de temps en temps, l'indépendance, c'est un peu chaud. Il faut la tenir en force. Mais mieux vaut la tenir en force : parce que si vous ne la tenez pas, vous finissez par disparaître assez rapidement.

La caractéristique de cette indépendance, c'est, au fond, cette table qui rassemble de la CPDP. Nous sommes délégués par la CNDP. Nous sommes totalement neutres et indépendants. C'est une caractéristique de la loi, qui est probablement la plus difficile, notamment pour des amis comme Michel Jacobino ou comme Michel Genesco qui est là-bas ou même pour moi de temps en temps : je suis aussi un technicien. C'est que nous n'avons rien à dire sur le fond.

Il y a deux grandes différences par rapport à l'enquête publique. C'est que le débat public, c'est largement en amont et que les organisateurs des réunions n'ont absolument rien à dire sur le fond. Ils n'ont qu'à organiser le débat, à vous écouter et ensuite à porter vos avis. Il vaut donc mieux qu'il y en ait. Sinon, nous serions coincés. Mais ne vous inquiétez pas ! Il y en a toujours. Et pour avoir participé à des débats publics depuis assez longtemps, ça se construit très progressivement.

Donc cette commission est neutre et indépendante. Elle n'a rien à dire sur le fond. Elle est totalement financée par les fonds de la CNDP et elle est défrayée au régime traditionnel. Ne vous inquiétez pas ! Ce n'est pas ça qui fait des rentes dorées et monstrueuses.

La dernière des caractéristiques que je voudrais signaler, avant de passer à ce débat, à ce projet qui nous rassemble ce soir, c'est le délai. Nous avons préparé ce débat public avec le maître d'ouvrage, avec un certain nombre d'élus, avec un certain nombre d'acteurs sociaux, industriels ou par exemple avec les Chambres d'agriculture pendant six mois. Nous avons quatre mois de réunions. Ici, nous sommes quasiment au milieu, puisque nous sommes à la 12^{ème} réunion et qu'il y en a, je crois, 17 en prévision. Et ces réunions voisinent jusqu'à Cuvilly, c'est-à-dire depuis l'Oise jusqu'à la Haute-Marne, sur 300 kilomètres. Et nous sommes rentrés, pendant ces quatre mois, dans cette espèce d'itinérance de l'intelligence collective qui nous permet, au fond, de faire naître des avis.

Ce soir, nous sommes rassemblés pour une réunion qu'on appelle réunion générale. Il n'y a pas de thématique d'entrée. La caractéristique du débat public, c'est qu'on vous offre le débat. Vous parlez de ce que vous voulez. Vous avez même droit aux questions que vous pourriez penser idiotes parce que, parfois, ce sont de très très bonnes questions. Et au bout de ces quatre mois, nous ferons un rapport. Une commission, ça pond toujours des rapports. Mais nos rapports ont l'avantage d'être immédiatement rendus publics : on les restitue aux élus. Ils seront sur Internet. Qui le demandera sous forme papier l'aura etc.

Ma foi, vous me direz : on connaît, comme ça, des moments de concertation qui s'évanouissent dans le silence ou dans la complexité de la décision publique. Ici, le débat public a une caractéristique particulière : ces messieurs qui, ce soir, vont vous expliquer où ils en sont de ce projet, sont là aussi pour entendre ce qui s'est dit. Et à la fin du débat public, c'est-à-dire dans les trois mois qui suivront, les deux mois dans lesquels nous ferons notre rapport, ils produiront un document où ils diront :

- un : ce qu'ils ont entendu ;
- deux : ce qu'ils vont retenir et comment ils vont le mettre en œuvre ;
- trois : ce qu'ils ne peuvent pas retenir, au cas où ce projet viendrait à échéance et serait réalisé.

C'est ce qu'on appelle une espèce de contrat social. Tout ça, ce sera déposé un peu partout. Et on pourra leur demander des comptes là-dessus. Au moins, les élus, les associations, les syndicats professionnels pourront leur demander des comptes si, par hasard, les choses ne se faisaient pas telles qu'elles avaient été prévues ou engagées lors de la réalisation.

Dernier point : tous les sujets sont autorisés. Ils sont même recommandés, y compris les sujets techniques, les sujets d'organisation du travail, les sujets qui touchent à la géostratégie, les sujets qui touchent à la concertation. Tous ces sujets-là sont légitimes.

Dernier point : pourquoi la CNDP a-t-elle décidé de faire un débat public ? En fait, il y a deux débats publics sur les gazoducs. Il y en a un qui est ici, dans vos terroirs. Et il y en a un autre qui est dans le sud, sur le sillon rhodanien. Ils font tous les deux 1,2 mètre de diamètre. Ce sont des gros gazoducs et donc des enjeux d'intérêt national. Et au fond, c'est ça, que le débat public initie : un équipement d'intérêt national. Deuxième caractéristique : c'est un équipement d'intérêt national qui peut avoir des impacts économiques. Du gaz sur 1,2 mètre de diamètre, vous imaginez bien que ça a des impacts économiques et socioéconomiques, des impacts sociaux puisqu'au fond, ça touche l'avenir, et des populations et des impacts environnementaux, parce que ça touche des terroirs et des milieux. Voilà, *grosso modo*, les trois ensembles de critères qui conduisent la CNDP à décider de la mise en œuvre d'un débat public.

Dernier point, et après je passerai la parole à ces messieurs pour qu'ils nous mettent les premiers éléments qui viendront compléter un dossier... Je suppose que tout le monde l'a : c'est le dossier du maître d'ouvrage. Si vous ne l'avez pas, demandez-le à nos amis du fond et on vous en apportera.

Dernier point : pourquoi un débat public sur des gazoducs ? Quelles sont les conditions que la CNDP a trouvées aussi importantes et qui ne sont pas directement issues de la loi ? Le premier point, c'est qu'un gazoduc, traditionnellement, c'est dans le sol. Alors on a tendance à l'oublier. Il fallait peut-être un peu sortir le gazoduc de l'anonymat. L'entreprise ne l'oublie pas, je le sais bien. Les industriels ne l'oublient pas. Mais au fond, je le voyais encore il n'y a pas très longtemps sur le blog d'un journal consacré au gazoduc : pourquoi va-t-on discuter de quelque chose qui disparaît dans le sol ? Ce n'est pas parce que c'est dans le sol que ce n'est pas un enjeu économique, géostratégique ou autre. Et le sol n'est pas quelque chose de neutre, biologiquement ou géologiquement standard ou définitif. Autrement dit, le gazoduc, il faut le sortir de l'anonymat pour qu'on puisse en discuter, puisqu'il y a des questions géostratégiques. Parfois, un éternuement d'un grand dirigeant international peut complexifier outre-mesure l'alimentation en gaz ou en énergie. Vous voyez tout de suite à qui je fais référence. Et aussi parce que vos sols ne sont pas sans vie : ils sont un compartiment agronomique, biologique et même importants pour le climat.

Au fond, le débat public est l'occasion de faire venir des gens de catégories sociologiquement très diverses. Et c'est ça que nous voulions aussi autour de cette question.

Maintenant, je vais en terminer. Je vais passer la parole à ces messieurs de GRT gaz pour qu'ils vous expliquent et vous présentent le projet. Michel Giacobino, ensuite, animera la séance. Vous savez qu'il y a quelques règles. Bon, on préfère avoir des arguments plutôt que des invectives. On ne peut pas beaucoup porter d'avis s'il n'y a que des invectives. Et les arguments, ça se partage et ça se construit. Et ça permet, d'une réunion à l'autre, de se construire. Evidemment, de temps en temps, on préfère un minimum de transparence et de sincérité dans l'information, d'autant plus que, comme nous sommes très mélangés, des informations un peu piégées finissent toujours par éclater. Et on finit toujours par savoir qu'elles ne sont pas justes ou vraies.

Tout est pris en sténotypie. Il y a des *verbatim*, c'est-à-dire que même quand je bafouille, c'est écrit. Vous les retrouvez sur le site Internet. L'objectif, c'est d'avoir la réalité des arguments qui se sont dits puisque nous pourrions très bien, en faisant le compte-rendu, biaiser les choses. En effet, nous avons nous-mêmes une paire de lunettes de techniciens. Evidemment, ces comptes-rendus sont

accessibles sur le site. Ils sont remis sous forme écrite à qui le souhaite ou le demande. Il y a aussi quelques caméras qui travaillent pour nous faire, éventuellement, des comptes-rendus filmés de nos réunions. Vous les retrouverez sur le site. Vous disposerez ultérieurement, lors du compte-rendu final, d'un document d'une cinquantaine de minutes faisant la synthèse, qui reste, au fond, un élément d'histoire qui peut être remis dans les centres de document ou à la mairie.

Merci. Toutes les questions sont autorisées. Vous verrez que c'est toujours un peu difficile au début. On en a l'habitude. Et puis, progressivement, ça va s'installer et ça va démarrer. Messieurs de GRT gaz, à vous !

II. Présentation du projet Arc de Dierrey

Jean-Marc LAUCHEZ, Directeur régional Nord-Est, GRT gaz

Merci, Monsieur Legrand. Bonsoir Mesdames, bonsoir Messieurs. Je suis Jean-Marc Laouchez, directeur régional de GRT gaz pour la région Nord-est. J'ai à mes côtés Pierre-François Hugon et Thierry Gobe, mes collègues qui vous parleront plus en détail du projet. Pour ma part, je vais vous présenter rapidement GRT gaz, ainsi que le sommaire de cette réunion.

Nous vous parlerons d'abord de la justification de ce projet. Pourquoi est-il important et nécessaire d'augmenter les capacités de transport dans le Nord-est de la France ? Ensuite, nous vous parlerons plus précisément du fuseau retenu, c'est-à-dire d'un tracé très général qui est encore très loin du tracé définitif. Nous rentrerons ensuite dans le détail de l'ouvrage projeté, avec ses impacts prévisibles, surtout pendant la phase de travaux. Ensuite, nous zoomerons un peu plus sur la région proche de la commune de Villenauxe et sur ce en quoi le projet vous concerne. Et nous conclurons en vous donnant le calendrier prévisible de réalisation des travaux si, bien sûr comme l'a dit Monsieur Legrand, cet ouvrage se fait.

Un mot, d'abord, sur GRT gaz. Nous sommes la société qui transporte le gaz sur les 4/5^{ème} du territoire français. Nous sommes une filiale à 100 % du Groupe GDF Suez et notre caractéristique est que nous avons une mission de service public consistant à assurer à tout moment que la quantité de gaz qui entre dans le réseau français est égale aux consommations du réseau, moyennant quelques capacités de stockage intermédiaires. Nous avons donc cette charge d'équilibrer en permanence le réseau, de façon à ce que les ressources et les besoins correspondent.

Nous avons également des activités de développement du réseau. Le projet de ce soir est en plein dans ce type d'activité. Et nous avons aussi une activité de maintenance et de surveillance au quotidien des canalisations. Pour cela, nous avons des agences d'exploitation. Le chef de l'agence d'exploitation de Reims, dont les équipes quadrillent la région, est présent ce soir. Il nous aidera à répondre à vos questions si besoin est.

Il est important de préciser que l'activité que nous exerçons n'est pas une activité concurrentielle. Le transport de gaz naturel est une activité qui correspond, de fait, à un monopole naturel. Il ne serait pas de bon sens d'avoir plusieurs réseaux de transport. Donc lorsqu'il y a une société de transport, il n'y en a qu'une : nous en l'occurrence.

Mais de façon à ce que le prix du gaz que vous consommez soit le plus bas possible, le tarif d'utilisation de ce réseau de transport est fixé par les pouvoirs publics *via* la Commission de régulation de l'énergie (CRE). Donc c'est un tarif : ce n'est pas la concurrence ou le marché qui

font le prix du transport de gaz naturel. Pour information, le prix du transport de gaz naturel représente environ 7 % de la facture d'un client domestique de gaz.

La CRE a d'autres fonctions. Elle valide nos investissements. Avant de pouvoir engager des dépenses, nous devons pouvoir justifier de leur intérêt pour la collectivité. Le projet de ce soir, naturellement, est validé par la CRE, sans quoi nous ne pourrions pas imaginer le lancer. J'ai parlé du rôle de la CRE qui fixe le tarif d'utilisation du réseau. Et puis un rôle important : cette CRE veille à ce que le transporteur offre bien le même service à la soixantaine d'utilisateurs du réseau de transport de gaz naturel. Historiquement, il n'y avait qu'un utilisateur. Maintenant il y en a 60. C'est-à-dire qu'il y a 60 sociétés, dont beaucoup vendent du gaz naturel, qui ont besoin de nos services pour acheminer le gaz depuis leur source d'approvisionnement jusque chez vous. Il est donc important qu'on offre exactement le même service, en matière de qualité, de prix à cette soixantaine d'utilisateurs, de façon à ce que la concurrence puisse s'exercer de façon loyale. Depuis le mois de juillet 2008 en effet, la vente d'énergie en France est une activité concurrentielle.

Un mot pour caractériser brièvement le réseau de transport en France. Là, nous n'avons fait figurer que les principales canalisations. En tout, il y a 32 000 kilomètres de canalisations en France. A titre de comparaison, il y en a autant que de voies ferrées. La partie jaune que vous voyez dans le Sud-ouest de la France... J'avais dit que nous étions sur les 4/5^{ème} du territoire : là, c'est le 5^{ème} qui est opéré par une autre société.

Et puis, je terminerai en présentant très brièvement la région Nord-est que je dirige. La France de GRT gaz est divisée en quatre régions géographiques. La région Nord-est va de la frontière allemande jusqu'à la Mer du Nord. Sa caractéristique, c'est qu'elle voit passer 75 % du gaz naturel consommé en France, gaz naturel qui provient en bonne partie de Mer du Nord et de Norvège, avec des points d'entrée du côté de Dunkerque et du côté de Valenciennes. Elle voit également passer le gaz russe qui arrive du côté de Sarreguemines.

Voilà, très brièvement, qui nous sommes, à la fois GRT gaz et la région Nord-est. Maintenant, je passe la parole à Pierre-François Hugon qui va vous expliquer la raison pour laquelle nous envisageons de faire ces travaux.

Pierre-François HUGON, Directeur de projet GRT gaz

Bonsoir ! Je vais vous présenter l'ouvrage assez succinctement. Le projet qu'on évoque ce soir est une nouvelle canalisation de transport gaz qui partirait de Cuvilly, à côté de Compiègne dans l'Oise qui passerait par la station de Dierrey-Saint-Julien au sud de Troyes et qui irait jusqu'au sud de Chaumont, à la station de Voisines. Cela représente un ouvrage d'une longueur de 300 kilomètres et le coût estimé du projet est de 700 millions d'euros. La durée des travaux – on reviendra sur le planning – est estimée à 18 mois environ. Si le besoin est confirmé, on pourrait envisager une mise en service fin 2013.

Au niveau de la justification : le projet s'inscrit dans cette zone bleue. On retrouve Cuvilly, Dierrey et Voisines. Aujourd'hui, il a pour objectif de répondre à l'accroissement des quantités de gaz qui arrivent par le nord de la France au sens large du terme. Aujourd'hui, on a un point historique de liaison entre la frontière belge et la frontière française à Taisnières, à côté de Valenciennes. Il y a un donc un gazoduc en Belgique et une station à la frontière. Et puis derrière, on injecte le gaz sur le réseau français. L'accroissement prévu, sur cette station pour les années qui viennent, est d'environ 50 %, c'est-à-dire qu'il devrait y avoir 1,5 fois plus de gaz qu'aujourd'hui qui arrive par

la station de Taisnières. Et nous avons deux industriels, EDF à Dunkerque et Gaz de Normandie à Antifer, qui prévoient de construire des terminaux méthaniers pour amener du gaz par voie maritime, par navire méthanier. Donc l'ensemble de ces projets ne sont encore pas formellement décidés : mais si un des trois projets voit le jour (à plus forte raison si plusieurs projets voient le jour) on s'aperçoit que, sur le grand nord de la France, on va avoir beaucoup plus de gaz qui arrive et donc un réseau qui n'est pas dimensionné pour pouvoir faire transiter ce gaz et l'amener sur le reste du réseau et alimenter l'ensemble du territoire français.

Donc ce projet répond à, d'une part, la sécurité d'approvisionnement en gaz naturel de la France puisque, par les terminaux méthaniers et les navires qui peuvent aller chercher du gaz dans les différents pays, on diversifie les sources d'approvisionnement. D'autre part, en renforçant le réseau sur le territoire national, on garantit une meilleure continuité d'alimentation, puisqu'on renforce les capacités du réseau à alimenter les consommateurs français.

Je passe la parole à Thierry Gobe, qui va vous présenter plus en détail l'ouvrage.

Thierry GOBE, Chef de projet GRT gaz

Mesdames, Messieurs, bonsoir. Un gazoduc, tel que celui qui va être construit, on peut dire qu'il est, à 99 %, enterré. Alors il est constitué de tubes d'acier qui sont soudés bout à bout. Ce sont des tubes qui font une quinzaine de mètres en moyenne. Et la longueur totale du gazoduc sera de 300 kilomètres. Ce gazoduc est enterré : on le recouvre, au minimum, d'un mètre de terre. Le gazoduc qui nous intéresse aura un diamètre de 1,2 mètre. Cela en fait l'un des plus gros gazoducs exploités en France et il sera exploité à une pression de 68 bars, qui est la pression standard d'exploitation du réseau de transport. 68 bars, c'est 68 fois la pression atmosphérique.

Alors le 1 % restant de l'ouvrage, ce sont des installations aériennes, essentiellement des stations de compression. Pour maintenir le gaz à 68 bars dans la canalisation, il faut le comprimer. Donc trois stations de compression se trouvent sur le trajet du gazoduc : deux à ses extrémités (à Cuvilly dans l'Oise et à Voisines en Haute-Marne). Et on doit, par notre cahier des charges, passer par la station de Dierrey-Saint-Julien, dans l'Aube du côté de Troyes, pour le re-comprimer.

En outre, tous les 20 kilomètres environ, on installe des postes de sectionnement : c'est ce que vous voyez sur la photo. Ce sont des robinets enterrés, tout simplement, avec, de part et d'autre, des systèmes qui permettent, le cas échéant lorsqu'on arrête le transit, de pouvoir vider, éventuellement, un tronçon de gazoduc.

Un gazoduc, ça a toujours des impacts. Le premier impact est lié aux travaux. Il dure toute la durée des travaux : c'est la piste de travail. Pour construire un gazoduc de ce diamètre (1,2 mètre), on a besoin d'une piste d'environ 30 mètres de large. La piste fait toute la longueur. Elle servira notamment à la circulation des engins, à la circulation des véhicules. Une piste, c'est constitué de quoi ? Au centre, le tube que l'on va apporter dans un premier temps et que l'on va souder. Sur le côté, une tranchée dont la profondeur, dans le cas présent, sera de 2,5 mètres environ et dont la largeur va un peu dépendre de la nature des terrains. Mais elle sera de l'ordre de 2 à 2,5 mètres également. Sur le côté, deux pas de terre : un cordon terre végétale ici et un cordon remblais sous la terre végétale. On procède ainsi de manière à ce que, lorsque l'on rebouche la tranchée, on remette bien la terre végétale sur le dessus. Le reste, relativement large, sert notamment à faire circuler les *side-booms*. Alors les *side-booms*, qui sont dessinés, ce sont des grues à flèche latérale qui vont soulever le tube, des tronçons de tubes de plusieurs centaines de mètres une fois qu'ils seront

soudés et qui vont les descendre en section dans la tranchée. On a généralement cinq *side-booms* l'un derrière l'autre. Ces engins, compte-tenu du poids qu'ils portent d'un côté, ont un contrepoids de l'autre côté qui est susceptible de s'ouvrir. C'est ce qui explique notamment la nécessité d'avoir de la place de l'autre côté : on a toujours besoin d'un peu plus large que la largeur des engins. Enfin, de part et d'autre de la piste, on peut être amenés à disposer des clôtures provisoires pour éviter aux animaux de venir perturber les travaux ou de venir se blesser.

Les autres impacts pendant les travaux... Clairement, les *side-booms*, ce sont des engins motorisés, ce sont des engins chenillés. Ça fait du bruit. Ça fait le bruit d'une pelle mécanique. Autre impact durant les travaux : la piste de travail n'est pas accessible pour les cultures. Non seulement elle n'est pas accessible mais, en plus, on enlève les cultures puisqu'on circule dessus. Il y a donc perte de récoltes. Il y a des procédures d'indemnités spécifiques pour cela, qui sont négociées avec les Chambres d'agriculture. Enfin, on peut avoir un impact sur la faune et sur la flore. Généralement, c'est essentiellement une gêne liée au bruit : les animaux s'éloignent. Les plantes, évidemment, c'est comme pour les cultures. On roule dessus donc on peut les endommager. On peut aussi avoir des animaux, des petits animaux, qui chutent dans la tranchée. En principe, on se fait accompagner d'un écologue (spécialiste des problématiques d'environnement), qui préconise les dispositions permettant d'éviter les gênes que l'on pourrait occasionner sur la faune et sur la flore.

Les retombées ne sont pas que négatives. Il y a des retombées économiques positives pour les régions. Elles sont essentiellement de deux natures. La première, c'est que nos contrats, les contrats que l'on passe avec les entreprises de pose... Je le précise : une entreprise de pose capable de poser des diamètres de ce type-là, il n'y en a pas des centaines en Europe. Il y en a, en gros, une petite dizaine. Pas plus. Les contrats que l'on passe auprès de ces entreprises les incitent à faire appel, autant que possible, à la main d'œuvre locale pour un certain nombre d'activités qui ne nécessitent pas une spécialisation particulière et également à faire appel à des entreprises sous-traitantes locales. A titre d'exemple de travaux qui sont systématiquement confiés à des entreprises locales, il y a tout ce qui est reprise des réseaux de drainage. Il y a tout ce qui concerne les abattages d'arbres lorsque l'on passe dans des zones boisées. Il y a éventuellement les aménagements paysagers, certains travaux de remise en état ou autres. Il y a d'autres activités qui peuvent être confiées

Ensuite, une autre retombée économique positive est liée au fait qu'un chantier de ce type-là, c'est de 250 à 300 personnes à un endroit donné au plus fort du chantier qui vont venir dormir et manger. Donc ça peut contribuer à apporter un peu d'économie : mais pas très longtemps, il faut être honnête.

Lorsque la canalisation est mise en service : pour les propriétaires, on grève les parcelles traversées d'une servitude. Une servitude non *aedificandi*, c'est-à-dire sur laquelle il est demandé de ne pas construire de bâtiments et de ne pas planter d'arbres. La raison est toute simple : c'est qu'on souhaite pouvoir intervenir sur le gazoduc si, éventuellement, il y avait un problème. C'est la vocation de la bande de servitude : permettre l'accès en cas de besoin. Dans ces cas-là, il y aurait, évidemment, des indemnités. Mais il faut que l'on puisse intervenir sur le tube si le besoin s'en faisait sentir. Dans le cas d'un gazoduc comme celui-ci, la possibilité d'intervenir nécessitera des moyens relativement lourds. C'est pourquoi on réserve une bande de 20 mètres de large. Cette servitude donne lieu à une indemnité qui est versée au propriétaire au début des travaux.

Sur l'urbanisation. Il y a déjà la conséquence de la bande de servitude que j'évoquais à l'instant : on ne peut pas construire dans la bande de servitude. A moins de 10 mètres du gazoduc, ce n'est pas possible. Autre restriction d'urbanisation qui est le pendant d'une interdiction qui nous est faite : on nous demande de ne pas construire le gazoduc à proximité des établissements recevant du

public et des bâtiments de grande hauteur. On nous demande de nous en éloigner. La contrepartie de cette imposition qui nous est faite, c'est une circulaire qui demande aux maires de ne pas délivrer de permis pour des établissements recevant du public ou des immeubles de grande hauteur à proximité immédiate du gazoduc. Dans les faits, si un ERP ou un immeuble de grande hauteur présentait un intérêt particulier pour la commune, il serait toujours possible, pour l'aménageur, de se rapprocher de l'exploitant gazier pour qu'ils cherchent, ensemble, des solutions qui permettraient alors d'approcher le gazoduc en limite de servitude. Il faut savoir que la situation n'est pas figée.

Sur l'agriculture : normalement, l'agriculture de tout type redevient possible, à part la sylviculture. Tous les autres types d'agriculture peuvent reprendre au-dessus du gazoduc une fois qu'il est posé.

Les autres impacts. Sur les loisirs, sur le transport etc., hormis la gêne qui sera occasionnée durant les travaux... Une fois que la canalisation est plantée, il n'y a plus d'impacts.

Sur les milieux naturels, je dirais, c'est très faible, sauf quand on passe dans des forêts. En effet, on demande que des arbres ne soient pas plantés au-dessus de la canalisation : on a donc une allée forestière qui est créée. On essaie, en général, de voir avec l'ONF ou avec le gestionnaire de la forêt pour trouver les aménagements paysagers qui permettent de rendre cette allée la moins gênante possible, sur le plan visuel.

Sur les paysages, il y a l'impact sur la forêt que je viens d'évoquer, les postes de sectionnement que l'on a évoqués tout à l'heure : ils sont tous les 20 kilomètres, ce qui n'est quand même pas très fréquent. Et sinon, un peu plus couramment, des bornes et des balises – c'est ce que vous voyez là sur ces photos -, qui permettent à l'exploitant de repérer la canalisation ultérieurement.

Je rends la parole à Pierre-François Hugon, qui va vous présenter le projet dans son territoire.

Pierre-François HUGON, GRT gaz

Oui. Pour arriver à ce fuseau et à la présentation de ce soir, on a fait une analyse du territoire sur lequel on envisageait le projet. Donc quelques grandes caractéristiques et quelques grands enjeux sur le territoire qu'on traverse. Donc vous voyez l'ensemble du fuseau sur tout son tracé. Donc déjà, un territoire structuré par la proximité de la région parisienne, au Sud-ouest du début de notre fuseau. La présence de vignobles au Nord-est du fuseau : on n'est pas très loin du vignoble ce soir, puisqu'il est présent sur la commune. Donc j'imagine que c'est un sujet sur lequel on reviendra. Un milieu naturel assez remarquable sur l'ensemble du parcours, puisque la caractéristique de ce projet, c'est qu'on traverse beaucoup de vallées et la présence de massifs boisés tout au long du parcours est aussi assez significative. Des régions qui présentent également une faible dynamique démographique et urbaine et une activité agricole essentiellement annuelle avec, à certain endroits, des cultures spécifiques.

De cette analyse-là, quelques principes qui nous ont guidés pour déterminer le fuseau. Comme vient de le dire Thierry Gobe, on évite les zones les plus urbanisées ou promises à l'urbanisation. Donc on essaie de prendre aussi en compte les projets de développements urbains, la présence d'établissements recevant du public etc. pour bien intégrer ça et ne pas contrarier le développement futur des zones traversées en termes d'urbanisme. On a le souci de maintenir les potentiels de production agricole, la préservation du patrimoine naturel et d'éviter les sur-longueurs par rapport aux trajets directs puisque moins on a de sur-longueurs, moins on a de nuisances ou de gênes liées à l'ouvrage.

Sur le secteur plus précis où nous sommes ce soir : la traversée des vallées. On le voit bien puisque, sur le haut de la carte, on voit le Grand-Morin, la traversée du Grand-Morin. Je ne suis pas assez grand : je ne pourrai pas vous la montrer. Et, bien sûr, la traversée de la Vallée de la Seine. Comme vous pouvez le constater, au niveau de la Vallée de la Seine, on a un fuseau qui est relativement large, puisqu'on est sur une zone, on va dire assez délicate, qui nécessite pas mal d'études. Donc on a délibérément choisi d'élargir le fuseau, qui s'étend quasiment des villes de Nogent à Romilly. Et donc, sur le dernier *slide*, on voit plus précisément où on est ce soir : donc Villenauxe, qui est en plein milieu du fuseau, au nord de la Vallée de la Seine. Donc on est au cœur du débat.

Donc quelques éléments de calendrier pour refixer les idées. Nous menons un certain nombre d'études en parallèle du débat public. Nous continuons de réaliser les études pour avancer. Nous sommes notamment en train de mener les études d'impacts et les études de sécurité. Tout cela doit nous permettre de disposer d'un tracé et des éléments constitutifs du dossier, pour pouvoir procéder à la demande d'autorisation ministérielle autour de la mi-2010. Ce traitement permet d'envisager une enquête publique début 2011, donc une déclaration d'utilité publique en fin d'année 2011, pour pouvoir envisager les travaux à partir de début 2012, pour une mise en service fin 2013.

Voilà. Je vous remercie de votre attention et je rends la parole.

Michel GIACOBINO, CPDP

Merci, Messieurs de GRT gaz de ces présentations. Simplement, je vais prendre la direction des débats pour passer la parole et servir d'aiguillage à toutes les questions posées. Je rappellerai simplement une chose : puisque tout est enregistré comme on l'a dit au départ, je vous demanderai simplement de vous présenter rapidement et de parler dans un micro, de manière à pouvoir garder l'enregistrement et pouvoir le publier ensuite. Voilà. Donc les premières questions peuvent être posées. Je pense qu'il y en a beaucoup qui peuvent résulter des exposés et des documents que vous avez déjà reçus.

III. Questions / réponses

Michel GIACOBINO, CPDP

Monsieur. Allez-y. Vous pensez à votre avenir : je vous en prie.

Geoffrey GAUPIN

Bonjour, je m'appelle Geoffrey Gaupin et je me demandais... C'est large pour les travaux.

Michel GIACOBINO, CPDP

C'est-à-dire ? Je voudrais faire préciser la question.

Geoffrey GAUPIN

Est-ce que ça prend beaucoup de place ?

Michel GIACOBINO, CPDP

Est-ce que ça prend beaucoup de place ? GRT gaz va répondre. Merci beaucoup.

Thierry GOBE, GRT gaz

Effectivement. Il serait bien de repasser la diapo sur la largeur d'emprise. Enfin, la piste, pas l'emprise. Donc effectivement, pour poser un gazoduc, on a besoin de place pour faire circuler les engins. L'emprise des travaux... D'abord, c'est un chantier qui fait 300 kilomètres de long : déjà, il est très long. En plus, il est relativement large, puisqu'il fait 30 mètres de large. Donc on va demander, en gros, au moment des travaux, aux propriétaires et aux exploitants agricoles des parcelles qu'ils veuillent bien nous céder ce terrain le temps de faire les travaux. 30 mètres de large : ça sert à creuser la tranchée. Compte-tenu du fait qu'on a un tube qui fait 1,2 mètre de diamètre et qu'on veut au moins un mètre de terre par-dessus, la tranchée fait 2,5 mètres de profondeur : ça veut dire qu'il y a beaucoup de matériaux qui vont être extraits de la tranchée. Il faut de la place pour les mettre sur les côtés. C'est donc pour ça qu'on a besoin de 8 ou 9 mètres d'un côté de la tranchée. Et puis il y a aussi les engins qui circulent, qui sont très larges : ils nécessitent une vingtaine de mètres pour pouvoir circuler. Voilà. Et donc la piste fait 30 mètres. Il faut savoir qu'en certains endroits, on peut avoir une piste plus large encore, notamment lorsque l'on doit traverser les routes. Lorsqu'on ne les traverse pas selon cette technique-là, on creuse des niches de chaque côté : et là, on a besoin d'une emprise qui peut atteindre une cinquantaine de mètres, voire un peu plus.

Michel GIACOBINO, CPDP

Merci d'avoir posé cette question.

Pierre-François HUGON, GRT gaz

Juste pour un complément. On parle de 20, 30 mètres. Mais je pense qu'à la place de celui qui a posé la question, il est difficile de se rendre compte. A vue de nez, je pense que la pièce doit faire à peu près 25 mètres de large. Donc ça veut dire que l'emprise, pour qu'on puisse travailler et faire la tranchée, c'est à peu près la largeur de la pièce. Ça donne une idée un peu plus concrète.

Michel GIACOBINO, CPDP

Est-ce que la réponse correspond à peu près à ce que tu souhaitais ? Est-ce qu'il n'y a pas eu un peu trop de jargon ? Parce qu'on parle d'emprise par exemple : ce n'est pas un terme particulièrement... C'est bon ? D'accord. Une autre question ? Monsieur.

Guy DOLLAT, Maire de Périgny-la-Rose

Déjà premièrement au niveau de l'archéologie, est-ce que vous êtes soumis au diagnostic préventif pour savoir si vous pourriez avoir des problèmes avec l'archéologie et être obligés de faire des fouilles archéologiques ? Parce qu'on sait très bien que ça demande beaucoup de temps. Et peut-être que ça peut retarder vos travaux si vous êtes soumis à ça.

Et puis je prends une autre casquette : celle de Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de la Seine. Naturellement, les vallées, vous nous avez dit que ça vous posait un peu de problèmes. Moi, ce que je voudrais surtout savoir, puisque le secteur, entre Romilly-sur-Seine et Nogent-sur-Seine, est naturellement truffé de carrières... Et ça va continuer à s'intensifier. Comment procédez-vous pour essayer de pallier cet obstacle, qui doit en être un pour vous, je pense ?

Michel GIACOBINO, CPDP

Je vous remercie pour ces deux questions. Je voudrais quand même apporter une précision. Les questions s'adressent à nous puisque nous sommes les intermédiaires ou les intercesseurs : mais nous ne répondrons pas. C'est, bien sûr, GRT gaz qui doit veiller à donner la réponse à la question sur l'archéologie d'une part et sur les carrières de la Vallée de la Seine. Donc je passe la parole à GRT gaz.

Thierry GOBE, GRT gaz

Pour répondre à la première question sur l'archéologie préventive : oui, comme tout aménageur je crois, nous sommes tenus d'effectuer des diagnostics archéologiques préalablement à nos travaux. On ne les fait pas nécessairement sur l'ensemble du tracé. Ce sont les Directions régionales des affaires culturelles qui nous préconisent les endroits où les diagnostics doivent être effectués. Effectivement, dans un certain nombre de cas, ça peut générer des retards. Bon, on est capables de gérer ça, dans l'essentiel des cas, en procédant à des ruptures de travaux : on laisse le secteur dans lequel on trouve éventuellement des vestiges intéressants, on passe de l'autre côté, on attend que les archéologues à qui on passe un appel d'offres pour qu'ils fassent les fouilles et que l'on rémunère pour ça aient terminé les fouilles avant de revenir dans le secteur et de terminer les travaux.

Concernant le passage dans le secteur de la Bassée et au milieu des carrières : on travaille avec la DREAL. Je ne sais jamais ce que veut dire DREAL : c'est la fusion des anciennes Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement et des Directions régionales de l'environnement, donc deux administrations. Et la DRE.

On travaille donc avec ces directions qui nous indiquent quelles sont les carrières qui sont en cours d'exploitation, les carrières avec lesquelles on pourrait éventuellement s'arranger pour qu'elles n'exploitent pas un secteur ou pour passer éventuellement en fin d'exploitation au fond de carrière. Enfin il existe plusieurs solutions. Tant qu'à faire, on essaie de les éviter si on le peut, bien entendu. Mais les carrières peuvent être des gênes. Normalement, une carrière n'est pas... Comment dire ? Si on a un gazoduc, la carrière, effectivement, ne peut pas exploiter jusqu'au bord du gazoduc. Il y a des distances d'éloignement (une dizaine de mètres à peu près) entre la position du gazoduc et l'endroit où on peut creuser. En contrepartie, on peut se poser à une dizaine de mètres à peu près des fronts de taille, lorsqu'ils sont terminés ou en bord de carrière lorsqu'elles ont été réaménagées. Voilà.

Michel GIACOBINO, CPDP

Je vais d'abord demander à Monsieur le Maire si les réponses lui ont été apportées.

Guy DOLLAT, Maire de Périgny-la-Rose

Bien sûr. Mais ça n'empêche pas... Pour les futures carrières, j'imagine que ce sera pris en compte dans l'arrêté préfectoral. Mais actuellement, il en existe beaucoup, surtout dans notre secteur, entre Romilly et Nogent. Si vous voulez les éviter, ça va vous faire faire des zigzags. Ou alors vous pouvez peut-être passer directement dans les carrières, celles qui sont en cours d'exploitation et celles qui sont terminées.

Michel GIACOBINO, CPDP

Messieurs de GRT gaz, si vous voulez bien donner des précisions, parce que la question est plus précise, plus complète.

Thierry GOBE, GRT gaz

Il y a effectivement beaucoup de carrières. Donc on les a identifiées. On a identifié les carrières en cours, les carrières en projet. On se rapproche également des gestionnaires de ces carrières qui sont contactés. Et on examine avec eux les possibilités de passage. Après, vous parlez du fait de zigzaguer. Certes, un gazoduc ne peut pas faire des angles droits et se faufiler en bordure de parcelle partout. Mais on arrive quand même à les faire onduler entre les carrières. Je pense que l'on doit trouver des passages. Aujourd'hui, je n'ai pas en tête la position exacte des carrières, donc je ne peux pas répondre de manière précise. Je sais qu'on a envisagé, pour certaines, de passer dedans. Mais être plus précis, c'est difficile aujourd'hui compte-tenu du fait qu'on n'a pas de tracé précis.

Michel GIACOBINO, CPDP

La réponse correspond-elle à vos souhaits ?

Guy DOLLAT, Maire de Périgny-la-Rose

Oui bien sûr. Mais je pense qu'on aura certainement des contacts, par la suite, sur l'implantation...

Michel GIACOBINO, CPDP

Merci beaucoup. Une autre question derrière. Monsieur.

François PRON, Responsable de la Société MORGANI-ZEIMETT, Président de l'UNICEM Champagne-Ardenne

Effectivement, je confirme que j'ai déjà été contacté par l'organisme pour savoir un peu comment on pouvait faire pour passer dans les carrières. Et je voulais compléter en demandant quelles étaient les dispositions prises pour renforcer la traversée d'un chemin d'association foncière, quand le gazoduc traverse un chemin d'association et quelles étaient les dispositions qui étaient prises pour passer par-dessus le gazoduc. Parce qu'il y a quand même des contraintes de résistance. Et

même s'il s'agit de chemins d'associations foncières, il n'en demeure pas moins qu'ils peuvent être utilisés par des charges relativement lourdes.

Michel GIACOBINO, CPDP

Très bien. GRT gaz va vous répondre.

Thierry GOBE, GRT gaz

Je ne connais pas les charges susceptibles de passer sur ces chemins. Simplement, quand on franchit des chemins susceptibles de faire l'objet d'une circulation importante, soit on les passe en sous-œuvre et, dans ce cas, on fore sous le chemin, à une profondeur d'1,5 mètre environ, une gaine béton ou une gaine acier à l'intérieur de laquelle on passe le tube ; soit on pose des dalles de répartition de charges au-dessus de la canalisation et qui vont permettre de minimiser l'incidence des engins roulant au-dessus de la canalisation. C'est la même chose lorsqu'un chemin doit être aménagé au dessus d'une canalisation : soit ce sont des chemins qui vont nécessiter que l'on dévie légèrement la canalisation pour la mettre en sur-profondeur par exemple ; soit on demandera la mise en place de protections par des dalles de béton.

Alors je me retourne vers l'exploitant qui pourra peut-être apporter des précisions sur ce qui est demandé une fois que la canalisation est en service.

Jean-Marc LAUCHEZ, GRT gaz

Effectivement, il nous arrive assez souvent de renforcer ces chemins. Ca peut être également le cas sur les traversées de chemins forestiers, quand il y a des engins de débardage ou autres qui passent. A ce moment-là, on va, ponctuellement, poser des renforts sous forme de plaques qui peuvent être en béton ou en polyéthylène, qui permettent de renforcer la résistance à l'enfoncement dans de très bonnes conditions.

Michel GIACOBINO, CPDP

La réponse correspond à ce que vous souhaitiez ?

François PRON, Responsable de la Société MOR-GAGNI-ZEIMETT, Président de l'UNICEM Champagne-Ardenne

Oui. Effectivement, je voulais m'assurer que c'était bien pris en charge par ceux qui construisent et que ce ne soit pas, après, les associations foncières, les exploitants agricoles ou les sabliers qui soient tenus de réaliser cette protection pour pouvoir passer par-dessus l'ouvrage.

Michel GIACOBINO, CPDP

GRT gaz, avez-vous quelque chose à ajouter ?

Jean-Marc LAUCHEZ, GRT gaz

Je préciserai effectivement que ce sont des choses que nous faisons déjà aujourd'hui, lorsque des travaux ponctuels sont faits ici ou là. En lien avec les utilisateurs de l'espace concerné, nous adaptons les moyens de protection. Alors ça peut être, effectivement, soit de forer un peu plus profond, soit, assez fréquemment, de poser des dalles de renfort. Ce sont des choses que nous faisons déjà couramment à nos frais lorsque l'on croise un chemin pour l'établissement de nos gros ouvrages.

Michel GIACOBINO, CPDP

La réponse vous convient ?

François PRON, Responsable de la Société MOR-GAGNI-ZEIMETT, Président de l'UNICEM Champagne-Ardenne

Oui.

Michel GIACOBINO, CPDP

Très bien. Monsieur le Maire.

Christophe DHAM, Maire de Villenauxe-la-Grande

Simplement une question, parce que vous savez que la Bassée a une énorme importance pour nous. Et la traversée de la Seine. Alors je voudrais savoir comment vous allez faire pour traverser la Seine. C'est vrai qu'on pourrait considérer qu'un petit *pipe* au-dessus de la Seine est concevable. Mais voir un gazoduc d'1,2 mètre de diamètre... Alors je voudrais savoir ce que vous allez nous proposer techniquement.

Michel GIACOBINO, CPDP

Très bien. GRT gaz, à vous.

Thierry GOBE, GRT gaz

La technique éprouvée de passage d'un cours d'eau par un gazoduc, c'est la technique de l'ensouillage. Si on pouvait avoir la diapo sur les souilles...

Là, on a le fond « curé » du cours d'eau, qui est représenté ici. On se met systématiquement 1,5 mètre en dessous. Pour cela, on drague le fond et on creuse des berges. On préfabrique à l'extérieur du chantier une pièce qui a d'ores et déjà une forme correspondant aux levées batimétriques du fond. C'est-à-dire qu'on fait d'abord des sondages pour connaître la forme du fond de la rivière. Et cette pièce, qu'on appelle une baillonette, est enrobée de béton pour être bien maintenue au fond et être protégée pour éviter que des ancres de bateaux s'y accrochent.

Les talus sont reconstitués avec diverses techniques : cela dépend des régimes des cours d'eau. J'ai oublié de le dire mais c'est important : on vérifie, en envoyant des hommes-grenouilles, que le tube est bien implanté au fond de la souille qui a été creusée et que les remblais pourront être remis en place.

Concernant la réfection des talus : cette technique s'appuie soit sur des enrochements qui seront éventuellement recouverts de terre, soit, de plus en plus fréquemment, on privilégie plutôt la re-végétalisation. Et le temps que les végétaux reprennent et re-stabilisent les berges, on met des fibres végétales, des tissus végétaux du style fibres de coco par exemple, qui vont permettre de stabiliser la berge le temps que les végétaux poussent. Donc ça, c'est la technique éprouvée, la plus fréquente, la plus rapide et quasiment la plus simple à mettre en œuvre.

Une autre technique : c'est celle du forage dirigé, qui est sujette à beaucoup plus d'aléas techniques, puisqu'elle dépend fortement de la nature du sol. Le forage dirigé est une technologie qui permet de ne pas toucher le cours d'eau lui-même : donc c'est généralement quelque chose que l'on met en œuvre lorsque les conditions physiques du terrain le permettent bien sûr, mais également lorsque le cours d'eau présente un intérêt écologique fort, une grande valeur, une grande qualité d'eau. Le principe du forage dirigé, très schématiquement : c'est une technologie qui est issue du forage pétrolier, avec une particularité. Le trépan utilisé est articulé et coudé, ce qui permet au trou que l'on fore de pouvoir être orienté. Donc on se place sur une berge, on installe cette chose en vert que vous voyez là et qu'on appelle un rig de forage. Ce rig est équipé d'un moteur qui va permettre le forage. Et on va faire un trou pilote, un trou de petit diamètre, qui va progressivement rejoindre l'autre côté de la rive, au niveau d'un drapeau. Et je peux vous garantir, pour en avoir vu un certain nombre, que ça ressort toujours au niveau du drapeau, à quelques centimètres près. C'est très précis. C'est guidé et c'est vérifié, puisqu'on installe des systèmes de détection au niveau du trépan. Lorsque le trépan ressort de l'autre côté, on lui accroche un aléreur - c'est ce genre d'engin - qui permet d'augmenter le diamètre du trou. Donc on l'accroche et on tire. Et cette fois-ci, on fait le chemin dans l'autre sens et on va le faire plusieurs fois, jusqu'à ce qu'on ait un diamètre suffisant pour pouvoir placer le tube. A ce moment-là, on va accrocher, au moyen d'un système articulé comme ça, le tube qui aura été préalablement fabriqué sur l'autre berge et on va le tirer sous le cours d'eau. Alors il faut savoir que cette technique, qui marche, a quand même quelques défauts : elle ne marche pas du tout quand le sous-sol est bourré de galets. Elle ne marche pas du tout quand le sous-sol est crevassé. Et elle nécessite d'avoir, de ce côté-là, suffisamment de place puisqu'il faut l'équivalent, en gros, de la longueur de la traversée qui soit disponible pour que l'on puisse préfabriquer la pièce. Ce sont les deux techniques principales pour franchir des cours d'eau.

Il existe d'autres techniques, qui sont beaucoup plus exceptionnellement utilisées, comme le micro-tunnelier par exemple. Aujourd'hui, on n'a pas arrêté la technologie : ça va un peu dépendre de ce que vont préconiser les études que l'on mène actuellement.

Michel GIACOBINO, CPDP

Monsieur le Maire : est-ce que les réponses correspondent à votre souhait ?

Christophe DHAM, Maire de Villenauxe-la-Grande

Oui oui, ça répond parfaitement. Ce qu'il faut, c'est, lorsqu'on sera à l'enquête publique, que l'on puisse savoir quelle technique sera utilisée et qu'on soit sûrs de la remise en état. Autant sur les

carrières sur le lit majeur de la Seine, on a l'habitude de voir des engins. Dès qu'on s'approche du lit mineur, on touche des écosystèmes, une flore et une faune exceptionnelles. Donc on n'est pas dans un simple cours d'eau. On est vraiment dans quelque chose, pour nous, d'exceptionnel. Donc il faudra bien prendre en compte cette problématique.

Thierry GOBE, GRT gaz

Tout à fait. Alors je vous rassure. On travaille avec la DREAL comme je le disais, pas seulement pour la problématique des carrières, mais également pour toute la problématique liée à la faune et à la flore. A titre de complément, on a traversé la Seine, il y a quelques années, par une canalisation qui s'appelle Artère des Plateaux du Vexin, qui trouve dans le parc naturel du Vexin, endroit qui est, lui-aussi, relativement intéressant. Et la technique retenue a été une technique de souille. Vous pouvez éventuellement vous y rendre. C'est du côté de Rosny-sur-Seine. Autant que je sache, la canalisation passe sans problèmes.

Michel GIACOBINO, CPDP

Je crois avoir entendu, dans la question du Maire, également la question : quand saura-t-on ?

Thierry GOBE, GRT gaz

Oui, j'oubliais ce point. Excusez-moi. On espère avoir un tracé finalisé d'ici le mois de juin prochain en gros. A cette époque-là, on viendra refaire une information auprès notamment des propriétaires potentiellement impactés, puisque là, on commencera à pouvoir les identifier et, bien évidemment, des élus. Donc à cette occasion, quand le tracé est finalisé, on a, généralement, aussi retenu les solutions techniques. J'insiste cependant sur le fait que le forage dirigé, si par hasard c'était cette solution qu'on privilégiait, reste toujours une solution aléatoire. Donc on ne pourra jamais graver dans le marbre qu'on passe en forage dirigé. On pourra dire : c'est ce que l'on préconise et on va tout faire pour. Mais il sera difficile d'être beaucoup plus précis.

Michel GIACOBINO, CPDP

Donc au moment de l'enquête publique, puisque c'était votre question, on n'est pas tout à fait sûrs.

Thierry GOBE, GRT gaz

Au moment de l'enquête publique effectivement, on n'est pas nécessairement sûrs de la technique retenue. Si on écrit souille, normalement rien ne s'oppose au passage d'une souille : techniquement, ça ne pose pas de difficultés majeures. Le forage dirigé est toujours un petit peu plus difficile à garantir.

Michel GIACOBINO, CPDP

Oui. Je crois qu'il y a une question au fond et une question devant. Trois questions en fait.

Simone MASTRELLA

Bonsoir à tous. Dans le diaporama, vous avez dit que vous éviteriez les zones urbaines et que l'on n'aurait pas le droit de construire à moins de 10 mètres du gazoduc. Mais quelle est la distance minimale des habitations déjà construites ?

Michel GIACOBINO, CPDP

Excusez-moi, je ne suis pas sûr d'avoir entendu votre nom.

Simone MASTRELLA

Simone Mastrella.

Michel GIACOBINO, CPDP

GRT gaz, si vous voulez bien répondre.

Thierry GOBE, GRT gaz

Alors. La distance théorique à laquelle on a le droit de s'approcher, c'est 10 mètres. Pour autant, quand on choisit un tracé, on évite les zones urbanisables dans les documents d'urbanisme. Actuellement, l'ingénieur tracé, qui est ici présente, visite les mairies pour récupérer les documents d'urbanisme, tenir compte des projets d'évolution de ces documents d'urbanisme, de manière à, effectivement, les prendre comme des enjeux et à éviter de passer dans des zones urbanisées ou urbanisables. Mais je ne peux pas exclure que, localement, on s'approche de bâtiments.

Simone MASTRELLA

Sur votre site Internet, il est marqué, pour un bâtiment qui reçoit du public, que c'est 400 mètres. C'est bien ça ?

Jean-Marc LAUCHEZ, GRT gaz

Tout à fait, pour ce qu'on appelle les ERP (Etablissements recevant du public). La loi qui est passée en 2006 a rappelé un certain nombre de distances, et notamment la distance de 400 mètres face à un ERP, ce qui implique donc que nous soyons, sur tous ces développements de canalisations, en lien étroit avec les communes pour essayer, avec elles, de prendre en compte les projets connus d'urbanisation. Ceci dit, à la date à laquelle on fera ces rencontres, il sera assez difficile de se projeter à 20 ou 30 ans. Donc ensuite, nous avons une action de visite régulière des mairies, pour les tenir informées de l'évolution des canalisations, éventuellement de la réglementation et les re-sensibiliser à ces zones sur lesquelles il n'est pas conseillé de construire. Ceci dit, on a bien conscience qu'il y a des cas dans lesquels l'intérêt général nécessite un compromis entre l'existence d'une canalisation et la vie économique et l'urbanisme de la commune. Dans ces cas-là, de façon exceptionnelle au cas par cas, on peut étudier – la loi le permet – des mesures particulières de renforcement des protections. On parlait tout à l'heure de

poses de dalles : c'est, par exemple, un des moyens que la loi autorise pour renforcer la protection des canalisations. En fait, le risque que prend en compte le législateur et que nous prenons aussi en compte... Le risque majeur, pour une canalisation de transport, n'est pas qu'elle fuit naturellement, mais qu'elle soit attaquée par un engin, un engin forestier, un engin agricole, un engin de terrassement, n'ayant pas respecté les distances de travail. Cela peut arriver. Donc voilà. Le risque est là. Le risque, c'est l'accrochage mécanique. Donc les mesures que l'on pourrait prendre sont des mesures de renforcement des protections mécaniques, avec des dalles de protection qui résistent à des coups de pelles très violents.

Patrick LEGRAND, CPDP

Madame, donc, ça correspond à vos souhaits ?

Simone MASRELLA

Oui.

Michel GIACOBINO, CPDP

Monsieur, devant, je crois, avait posé une question. Vous avez levé le bras ?

Gérard FRANCOIS, agriculteur

Je souhaiterais savoir comment vous envisagez la réparation de drainages anciens poterie. Je sais comment se pratique la réparation des drainages plastiques, mais pas les poteries.

Michel GIACOBINO, CPDP

GRTgaz ?

Thierry GOBE, GRTgaz

Là, vous me posez presque une colle. Je sais qu'on a déjà été confrontés à des réseaux de drainage poterie et qu'on a réussi à les refaire. Je suppose que c'était en remettant entre les réseaux de drains qu'on avait coupés (puisqu'on les coupe quand on pose la canalisation), on a dû réussir à reconstituer des collecteurs d'un côté de la canalisation en PE, qui se connectaient sur les drains poterie. Je ne peux pas vous en dire beaucoup plus. Sachez simplement que lorsque l'on poussera les études, lorsque l'on connaîtra le tracé, on va rencontrer les propriétaires, on rencontrera également les exploitants agricoles donc on saura mieux exactement où se situent ces réseaux de drainage, et s'il y a des drains poterie, on examinera avec les exploitants et avec des sociétés spécialisées dans la réfection de drainage les solutions qui peuvent être retenues. Aujourd'hui, effectivement, humblement, je ne les connais pas.

Michel GIACOBINO, CPDP

J'ai oublié de préciser tout à l'heure qu'un certain nombre de réponses peuvent être éventuellement apportées après, si toutes les réponses ne peuvent pas être données en séance. Apportées après, par écrit ou sur Internet, par le maître d'ouvrage. La question que vous venez de poser, puisque vous ne pouvez pas répondre complètement à la question, pourrait, je suppose, faire partie de ces réponses qui sont apportées ultérieurement, et que vous pouvez lire sur le site Internet, comme tout le monde, d'ailleurs, peut le faire de la même façon. Merci pour votre question. Oui ? Ah, pardon, vous vouliez rajouter quelque chose ?

Thierry GOBE, GRTgaz

Oui, j'aurais juste voulu rajouter quelque chose. Je crains que pour cette question en particulier, le fait qu'on doive effectivement connaître l'endroit, la manière dont le réseau de drainage est fait, la manière dont on est susceptible de le croiser, la solution sera adaptée en fonction d'une configuration de terrain qu'on ne connaît pas aujourd'hui. Apporter une réponse plus précise que je ne l'ai fait là me semble difficile, même sur le site. Je crains de ne pas être en mesure de faire beaucoup mieux, en tout cas dans l'immédiat.

Michel GIACOBINO, CPDP

J'ai cru entendre que vous faisiez référence à une solution qui avait déjà été pratiquée. Alors on pourrait peut-être se contenter dans un premier temps de faire référence... d'indiquer où ça a eu lieu, c'est tout.

Thierry GOBE, GRTgaz

Là où ça s'est produit, c'était dans la région de Blois, dans la commune de Soin-en-Sologne, où nous avons posé une canalisation il y a une dizaine d'années à peu près, qui traversait des réseaux drainés par drains poterie. Ça, je me souviens. Je pourrais effectivement chercher quelle avait été la solution retenue là-bas, je sais qu'on en avait trouvé une en tout cas.

Michel GIACOBINO, CPDP

Vous voulez poser une question complémentaire, peut-être ?

Gérard FRANCOIS, agriculteur

J'imagine malgré tout que lors de réparations de ce genre de travaux, vous avez une garantie minimum décennale, voire peut-être au-delà, en cas de non-fonctionnement de la réparation ?

Thierry GOBE, GRTgaz

C'est une garantie décennale. Ça entre dans la garantie décennale de la canalisation. L'entreprise doit revenir et réparer si éventuellement il y avait quelque chose qui ne fonctionnait pas. J'oubliais de dire que, de manière systématique, on fait appel, lorsque l'on passe dans des réseaux drainés, à

des entreprises locales. Ça fait partie de notre cahier des charges : on impose, en fait, une liste d'entreprises capables de refaire les réseaux de drainage, qui nous sont communiquées par les chambres d'agriculture, ou éventuellement par les exploitants agricoles qui peuvent en proposer aussi. On demande à l'entreprise principale de consulter ces entreprises. Ça veut pas dire que ce sera le draineur dont vous avez envie qui sera retenu, mais au moins, ce sera quelqu'un de la région qui les fera. Ça peut aussi apporter une garantie en matière de proximité.

Gérard FRANCOIS, agriculteur

Le draineur, ça fait longtemps qu'il est mort ; des drainages qui ont un siècle...

Thierry GOBE, GRTgaz

Ça ne sera pas celui-là.

Michel GIACOBINO, CPDP

Ça m'étonnerait, même si la longévité des gens de la région est célèbre. Je crois qu'il y a une question derrière ? Monsieur ?

Michel DORBAIS, maire de Potangis

Ma question est par rapport au trajet du gazoduc. Est-ce que vous avez pris en considération le projet éolien qui a eu lieu juste derrière, là, sur Croix-Benjamin ? Et si oui, quelles sont les contraintes ?

Michel GIACOBINO, CPDP

D'accord. Réponse, GRTgaz ?

Thierry GOBE, GRTgaz

En l'occurrence, je ne sais pas si le gestionnaire potentiel du parc éolien a été rencontré. L'ingénieur tracé me fait signe que non. Bon. On travaille effectivement avec les gestionnaires de parcs éoliens, également, pour essayer d'une part de tenir compte de leurs projets, les éviter. Là aussi, au même titre que les PLU, les sites potentiels d'aménagement éolien, il faut qu'on en tienne compte. Je tempère un petit peu mon propos immédiat, parce qu'on sait que pour dix projets de parc éolien, il y en a à tout casser un qui sort, mais malgré tout, on essaie d'en tenir compte le plus possible. Après, c'est vrai qu'il n'est pas question, et l'administration nous l'interdirait, il n'est pas question de faire zigzaguer l'oléoduc au pied des mâts d'éoliennes. Il y a des distances qui sont fixées, des distances d'éloignement. Pour autant, on peut quand même passer assez près des parcs éoliens, il n'y a pas d'incompatibilité profonde entre les gazoducs et les éoliennes, dans la mesure où on respecte un certain nombre de règles.

Michel GIACOBINO, CPDP

Monsieur le maire, vous avez peut-être une question ? Vous avez la réponse à la question que vous souhaitez ? D'accord.

Jean-Marc LAUCHEZ, GRTgaz

Juste une petite précision pour le point de vue de l'exploitant de la canalisation. Nous, nous demandons à ce qu'on ait entre la canalisation et l'éolienne la hauteur d'éolienne, avec la pale, tout simplement, en cas de chute. Voilà la précaution qu'on demande, c'est d'avoir entre la canalisation et l'installation de l'éolienne la hauteur tout compris de l'éolienne.

Michel GIACOBINO, CPDP

J'aurais tendance à demander à GRTgaz de préciser, quand vous vous passez la parole mutuellement, le rôle respectif de l'exploitant et de l'installateur du tuyau, parce que finalement, vous êtes tous les deux GRTgaz. Si vous voulez peut-être répondre à ma question, pour préciser un peu les choses.

Jean-Marc LAUCHEZ, GRTgaz

Oui, j'avais effectivement précisé que c'était le point de vue de l'exploitant, moi étant le directeur de la région, avec ici le chef d'agence de Reims, nous sommes ceux qui aurons à surveiller, à maintenir cette canalisation, si jamais elle se réalise, alors que mon collègue Thierry, lui, va avoir en charge la conduite de ce projet, donc, en gros, la construction de la canalisation. Tous les problèmes de chantier, de premier établissement de l'ouvrage, c'est bien de son ressort, et moi, avec mes collaborateurs, nous aurons une fois la canalisation mise en gaz – je répète : si elle se fait -, nous aurons en charge d'en assurer le bon entretien et la sécurité.

Michel GIACOBINO, CPDP

Je pense que cette précision étant apportée, je vais peut-être poser une autre question. Oui, Monsieur ?

Michel DORBAIS, maire de Potangis

Je voudrais juste compléter ma question, parce que je suis quand même un peu surpris au niveau du projet : il n'y a aucune connaissance du projet éolien, alors ? Il y a quand même des demandes qui ont été établies, et je suis quand même surpris qu'à ce niveau-là, on ne connaît pas le projet, quoi. Ça paraît quand même étonnant.

Thierry GOBE, GRTgaz

Je rappelle qu'on est en début d'étude. On est en cours d'étude et nous commençons les contacts. Nous n'avons pas rencontré encore l'ensemble des acteurs. Nous venons vous voir, mais nous n'avons pas rencontré tous les acteurs. Nos études ne sont pas finies : l'étude d'impact est en

cours ; le recensement des enjeux, d'une manière générale, qu'ils soient environnementaux, qu'ils soient humains, qu'ils soient urbanistiques, industriels, est en cours. C'est pourquoi nous n'avons pas encore toutes les réponses à toutes les questions. En revanche, il est prévu de rencontrer les gestionnaires de parcs éoliens.

Michel GIACOBINO, CPDP

Pour préciser quand même le rôle du débat public, il intervient quand même très en amont. On doit pouvoir se trouver dans une période où on n'est pas encore complètement... on n'est pas sûr, d'abord, que le projet va se faire, de son tracé et de toutes les contraintes qu'il va avoir éventuellement à subir, dont il tiendra compte. Donc simplement, on est là pour justement en parler, et c'est bien que GRTgaz puisse noter, justement, vos préoccupations sur ce parc éolien, qui va peut-être se faire, éventuellement. Monsieur Hugon veut préciser quelque chose.

Pierre-François HUGON, GRTgaz

Oui, juste un point. Effectivement, on est au début de l'étude. Deux choses, juste pour compléter. La meilleure preuve qu'on est au début de l'étude, c'est qu'on n'a pas encore rencontré tous les maires de toutes les communes concernées par le fuseau à titre individuel. Il doit y avoir 200 ou 250 communes (c'est à peu près l'ordre de grandeur que j'ai en tête, peut-être même 300, d'ailleurs), donc il y a une charge de travail, c'est dans la durée, effectivement on est en amont. Sur l'éolien, on est très attentifs à ce sujet-là, et on est très preneurs, effectivement, d'informations, parce qu'on s'aperçoit que suivant les zones où on est, il y a des schémas directeurs avec des projets éoliens ou pas, ils sont parfois à jour, ils le sont parfois pas. C'est assez compliqué. Il y a des endroits où il y a beaucoup de projets, mais très peu qui vont au bout ; donc effectivement, je dois modestement reconnaître que les éoliens, on les voit beaucoup se développer, il y a beaucoup de projets, et qu'on est très attentifs à pas passer à côté, parce qu'effectivement, il ne faudra pas qu'on se retrouve à juxtaposer des ouvrages de natures très différentes sans que chacun en ait pris conscience. Au stade où on en est, moi, ça ne m'alarme pas, mais c'est toujours avec satisfaction et bienvenue que je prends des informations sur ces sujets-là, parce que c'est effectivement des points sensibles.

Michel GIACOBINO, CPDP

Bien. Une autre question, Monsieur, je crois ?

Jacques GOBINET, viticulteur et administrateur du Syndicat général des vignerons

Le vignoble ou la zone d'AOC est-elle appelée à être traversée ? Avez-vous déjà traversé le vignoble champenois, et le vignoble peut-il être complètement évité ?

Michel GIACOBINO, CPDP

Là, je me permettrai de m'adosser à la question, mais je vais demander à GRTgaz d'y répondre. Est-ce que vous pouvez aux deux questions apporter une réponse à Monsieur ?

Thierry GOBE, GRTgaz

Le vignoble peut-il être évité ? Je dirais, dans la mesure du possible, on va tout faire pour. On va tout faire pour, mais le choix d'un tracé, c'est toujours le résultat d'un compromis entre une série d'enjeux. Donc on va essayer de trouver la meilleure solution, et s'il faut passer dans le vignoble, on essaiera de le faire le moins possible. Concernant le passage dans la vigne, oui, on passe effectivement dans du vignoble. Alors, champenois ? Oui. Alors, ce n'est pas le champagne de l'Aube, c'est plutôt dans la région de Château-Thierry, mais on passe dans du vignoble. On passe dans des vignobles de Bourgogne, on passe dans des vignobles du Bordelais, on passe dans des vignobles d'Alsace, également. Ce sont quelques exemples. La présence d'un gazoduc, aujourd'hui, n'est pas incompatible avec une appellation contrôlée de vin. Je ne sais pas si j'ai répondu correctement à vos deux questions.

Jacques GOBINET, viticulteur

Ce que je voudrais surtout demander, c'est que quand on voit que le TGV a fait tout pour ne pas passer dans le vignoble, ou en faire des ouvrages importants, je pense que le vignoble de notre secteur, on y sera très attentifs à ce qu'il soit dans les mêmes conditions.

Thierry GOBE, GRTgaz

J'entends bien. Comme je le disais, on essaie d'éviter au maximum, mais je ne peux pas aujourd'hui vous promettre qu'on n'y passera pas. Ça m'est difficile. Je n'ai pas suffisamment d'éléments en main pour vous dire où passera le tracé. Dans la mesure du possible, on évite le vignoble, oui.

Michel GIACOBINO, CPDP

Oui, une question complémentaire ?

Jacques GOBINET, viticulteur

Surtout que la zone risque d'être appelée à être étendue, si elle l'est, donc sujet supplémentaire.

Thierry GOBE, GRTgaz

Tout à fait, et nous avons recensé les zones d'expansion de l'appellation. Elles figurent dans notre étude d'impact, ça fait partie des choses pour lesquelles on a eu l'information, déjà.

Michel GIACOBINO, CPDP

Question complémentaire, non ? D'autres questions ? Monsieur ?

Guy DOLLAT, maire de Périgny-la-Rose

Oui, simplement, ajouter quelques mots suite à l'intervention de mon collègue maire de Potangis. Il faut savoir qu'au sujet des éoliennes, les demandes de permis de construire ont été déjà déposées, et que bientôt ça allait passer en commission sites et paysages. Donc, si vous voulez, le projet est bien avancé. Ça concerne trois communes, Pontangis, Esclavolles-Lurey et Périgny-la-Rose. Donc l'implantation est déjà bien prévue, si naturellement ça va jusqu'au bout, mais c'est bien prévu déjà sur le terrain, donc c'est facile de savoir où vous pourrez passer ou ne pas passer.

Thierry GOBE, GRTgaz

D'accord, nous en prenons bonne note, je vous remercie de cette information. Mon ingénieur tracé a noté l'information, donc elle prendra contact avec les gestionnaires pour intégrer cette dimension.

Michel GIACOBINO, CPDP

Une autre question ? Au fond à droite, là-bas.

René PAUWELS, agriculteur

Je me permets de vous demander à partir de quand saurez-vous si ce projet va se réaliser, et est-ce que vous pourriez nous parler des indemnités, si ça sera une indemnité unique, ou annuelle, et aussi l'indemnité de dévalorisation d'un bien ? Je vous remercie.

Michel GIACOBINO, CPDP

Bien, il y a de nombreuses questions de natures assez différentes, la première concernant le quand, la deuxième concernant les indemnités.

Pierre-François HUGON, GRTgaz

Le quand, comme vous avez pu le voir tout à l'heure, en fin de compte, on dépend de projets amonts qui sont aux points frontières. Je me méfie, parce que c'est toujours s'engager un peu à la place des autres, des industriels ou de l'organisation du transit en Belgique, on a aujourd'hui bon espoir... enfin, on a bon espoir d'avoir plus de visibilité sur ces projets amonts de terminaux méthaniers ou de développement du gaz à Dunkerque, on va dire au plus tard au second trimestre 2010, et j'ai envie de dire, il y a une forme de date butée parce qu'on s'aperçoit que de toute façon, si on veut avoir construit notre ouvrage et le mettre en service pour fin 2013, on a besoin, nous, d'avoir une décision d'investissement qui correspond à peu près à la période où on aura le tracé, où on fait le dépôt de demande d'autorisation, puisqu'on aura aussi à engager des sommes en termes d'achats de matériel, etc. Donc j'ai envie de dire que mai-juin est probablement une période assez cruciale pour le projet, qui permettra... et je pense que quand on reviendra présenter le tracé précis aux propriétaires et aux élus concernés, on devrait être en position à ce moment-là de savoir si on est sur un projet hypothétique... enfin, la décision de le réaliser sera normalement prise. On n'est pas à l'abri d'un retard de décision, parce qu'on est ici sur des investissements importants, donc je ne peux pas m'engager formellement, mais l'idée, c'est quand même ça.

Pour l'autre question, je passe la parole à Thierry Gobe.

Thierry GOBE, GRTgaz

Concernant les indemnisations, elles sont de deux natures.

- Une indemnisation qui est versée aux propriétaires, qui indemnise la servitude occasionnée sur la parcelle ; cette indemnité est versée en une fois ; elle correspond à un pourcentage de la valeur vénale du terrain et elle dépend, en fait, ce pourcentage dépend, en fait, de la vocation de la parcelle en question. C'est d'autant plus élevé, je dirais, qu'on est dans du bois, ou dans des zones de cultures, et moins élevé si l'on est dans des parcelles en friche. Quand je dis en friche, je parle pas des friches tournantes, je parle bien des friches permanentes.
- L'indemnisation de dommages aux cultures, elle, est versée à l'exploitant agricole. Elle est également versée en une fois. Elle est calculée sur la base d'un barème qui est négocié avec les chambres d'agriculture. Le principe de ces barèmes, c'est que l'exploitant agricole ne doit pas perdre un centime. On lui indemnise ses récoltes, donc les récoltes que l'on détruit l'année des travaux, les pertes sur les récoltes ultérieures, qui sont... qui existent au moins quelques temps, et puis quand on est dans des secteurs comme la vigne, ça peut durer longtemps avant qu'on puisse récolter normalement, je dirais ; les gênes diverses subies, le fait qu'on va convier l'exploitant agricole à un certain nombre de réunions, alors réunions d'information, mais également tout ce qui va être état des lieux avant et après travaux, tout ça, c'est indemnisé. Je dirais que pour une récolte annuelle, pour des récoltes annuelles, le montant de l'indemnisation correspond à peu près à trois années de récolte. C'est l'ordre de grandeur. Après, ça varie plus ou moins en fonction des types de culture, ça varie plus ou moins en fonction de la région dans laquelle on se trouve et des conditions dans lesquelles les travaux se sont déroulés.

Michel GIACOBINO, CPDP

Est-ce que vous avez une réponse aux questions que vous avez posées ?

René PAUWELS, agriculteur

Sur la dévalorisation du bien, en général ?

Thierry GOBE, GRTgaz

On 32 000 kilomètres de canalisation, aujourd'hui, qui sillonnent la France. Je suis à peu près sûr qu'à chaque fois que vous vous déplacez, vous passez au-dessus d'un gazoduc. A ma connaissance, la présence des gazoducs n'a pas provoqué de dévalorisation des terrains.

René PAUWELS, agriculteur

Oui, ça, c'était une solution d'avant, mais actuellement, je ne pense pas que vous seriez d'accord qu'un tuyau passe à travers votre salle-à-manger. Ça dévaloriserait votre bien.

Thierry GOBE, GRTgaz

Ça ne passe pas dans les salles-à-manger.

René PAUWELS, agriculteur

Non, mais d'une autre façon. Donc je pense que maintenant, il faut tenir compte de cette éventualité.

Thierry GOBE, GRTgaz

Je vais faire une réponse qui ne va pas forcément vous plaire, mais aujourd'hui, nous suivons des règles qui nous sont données par les services fiscaux. A ce jour, ça n'a pas été envisagé. Alors, un cas quand même, un cas particulier : lorsque l'on passe dans des parcelles qui sont constructibles, où là, effectivement, on tient compte d'une perte de valeur du terrain.

Michel GIACOBINO, CPDP

D'autres questions ? Monsieur, oui ?

François PRON, Responsable de la Société MOR-GAGNI-ZEIMETT, Président de l'UNICEM Champagne-Ardenne

Je voulais revenir sur les franchissements avec la souille. Vous avez l'intention, le cas échéant, de pratiquer de cette façon pour franchir une sablière en eau ?

Thierry GOBE, GRTgaz

Si on doit passer, effectivement, dans une sablière en eau, la technique pourrait être, effectivement, une technique de type souille, tout à fait.

François PRON, MOR-GAGNI-ZEIMETT

Techniquement, cette souille, comment vous la réalisez ? C'est à dire que vous neutralisez l'endroit où vous allez passer ? Par exemple, la rivière, tout à l'heure, vous nous avez montré la diapositive. Vous dites que vous creusez au fond, mais dans l'eau ? Techniquement, comment vous opérez ? En eau ?

Thierry GOBE, GRTgaz

Oui, oui, en eau, bien sûr. En fait, on construit la pièce à l'extérieur, on l'amène par flottaison au-dessus de l'endroit où elle doit être placée, et on enlève progressivement les flotteurs, ce qui fait que la pièce descend, comme elle est lestée, elle descend, et des hommes grenouilles vérifient qu'elle arrive bien à se positionner à l'endroit qu'on souhaite. C'est une technique très éprouvée.

Lorsque l'on reviendra avec un tracé plus précis, je pense qu'on essaiera des petits films qui montrent les techniques. Ça nous paraissait pas adapté aujourd'hui.

Michel GIACOBINO, CPDP

Bien, Monsieur ? Il y a une question à gauche, là-bas.

Gérard MAHOT

Un certain nombre de réunions ont été faites – c'est la deuxième à laquelle j'assiste -, beaucoup de questions sont posées. Le débat public a un certain coût. Pourrait-on savoir combien ça coûte par rapport au projet, s'il vous plaît ?

Michel GIACOBINO, CPDP

On va vous répondre.

Patrick LEGRAND, CPDP

C'est une question comme je les aime, parce qu'au fond, c'est le prix de la démocratie. Ecoutez, si je me souviens bien, ça représente... le débat public coûte 500 mètres de gazoduc. C'est à peu près ça ? Voilà, donc sur un gazoduc (après, je vous donnerai le chiffre absolu) de 300 kilomètres, il est consacré au coût direct du débat public aux alentours de 500 mètres. Si on ajoute un certain nombre de frais connexes (la présence de ces Messieurs, par exemple, leurs vacances, etc. ; avant d'être fonctionnaire, j'ai été dans le privé, je sais à peu près comment on calcule : 1,5, 1,8, etc.), on arrivera à 800 à 900 mètres, peut-être 1 kilomètre de gazoduc. Tout ça, ça va représenter tout de même une somme qui peut faire frémir. Sur ERIDAN, on est aux alentours de, je sais plus, 600 000 euros. Voilà. Pour le prix de la démocratie, je ne suis pas sûr que ce soit vraiment très onéreux. Allez-y, s'il vous plaît ?

Gérard MAHAUT

Je n'ai rien critiqué, je voulais juste savoir la somme.

Patrick LEGRAND, CPDP

Alors, je suis personnellement, puisque j'ai quelques débats publics dans mon escarcelle... je ne suis pas fait traditionnellement pour ça : je suis architecte et ingénieur de recherche de l'INRA, et j'ai longtemps travaillé dans le domaine de l'environnement depuis une quarantaine d'années, mais j'ai toujours pensé qu'il fallait débattre avec les gens, et donc y venir. Traditionnellement, quand je m'occupe personnellement de débat public, j'essaie de faire des débats publics à la spartiate, sans fioritures. Vous le verrez, d'ailleurs : à la fin, on boit un coup, mais c'est rien que des trucs qui résistent aux gendarmes ; personne ne prend un risque. Alors, je sais que suivant les débats publics, ça peut être plus ou moins coûteux, mais le débat public moyen, par exemple sur un grand équipement comme un TGV, ou quelque chose comme ça, ça tourne autour du million d'euros. Voilà. Et si nous étions dans une zone de montagne, je dirais que... par exemple je me suis occupé

du débat public qui était en Provence, la fusion nucléaire, un grand réacteur, son coût s'est établi à 55 mètres du projet d'autoroute A51 Gap-Sisteron (autoroute où il y a bien évidemment, puisque c'est très montagneux, beaucoup d'ouvrages d'art, une autoroute très coûteuse). Sinon, tout ça est public et bien évidemment, dans le rapport final, vous aurez tous les chiffres. Ça vous va ? Merci.

Michel GIACOBINO, CPDP

Monsieur, maintenant que les projecteurs ne sont plus tournés vers vous, vous pouvez vous exprimer.

Jacques GOBINET, viticulteur

J'apprécie beaucoup.

Michel GIACOBINO, CPDP

Merci.

Jacques GOBINET, viticulteur

La réalisation de la tranchée va modifier les conditions climatiques. Suivant la période de la réalisation, les cultures voisines peuvent en être perturbées. Avez-vous déjà été dans l'obligation d'indemniser les riverains, et l'avez-vous prévu ?

Michel GIACOBINO, CPDP

Bien, GRTgaz, on est encore sur le chapitre des indemnités, mais vous avez raison d'insister. Allez-y.

Thierry GOBE, GRTgaz

Je ne suis pas sûr de comprendre en quoi la création d'une tranchée va perturber les conditions climatiques.

Jacques GOBINET, viticulteur

Exemple, le TGV dans la région de Brouillais, qui a provoqué des nappes de brouillard, avec des risques de gelées, des vents... il y a eu une tempête qui s'est développée à la suite de la tranchée qui avait été creusée dans la forêt. Est-ce qu'elle peut être appelée à perturber les conditions climatiques du moment ? Eventuellement, l'humidité de la tranchée. Elle peut provoquer une gelée ; si on est dans le vignoble, on peut geler autour, et ceux qui sont gelés autour ont-ils une indemnité ?

Thierry GOBE, GRTgaz

Sur le principe, je dirais... je ne connais pas de précédent, parce que nous, à la différence avec un TGV, une fois que le gazoduc est posé, il est enterré, donc hormis dans les forêts, où effectivement on crée des trouées, ailleurs, il y en a plus. Le terrain redevient comme il était avant. Donc j'ai pas connaissance de conditions... où on ait modifié les conditions climatiques. Cela dit, sur le principe, c'est clair qu'à partir du moment où il sera avéré que l'on provoque des modifications, ça fera l'objet d'une indemnité. Encore faut-il le démontrer, ce qui... Moi, je n'ai encore jamais eu l'occasion de voir, de constater ces effets. Je ne sais pas si les exploitants GRTgaz présents dans la salle ont eu l'occasion de voir ces phénomènes.

Jean-Marc LAUCHEZ, GRTgaz

Pour ma part, je n'ai jamais entendu parler de faits de cette nature. Je me tourne vers Dominique Godard, qui est l'exploitant régional. Je ne sais pas si, Dominique, tu as des informations là-dessus ?

Dominique GODARD, chef d'agence GRTgaz

Il y a des gazoducs de posés en Champagne, du côté d'Épernay et de Reims ; il y a pas eu ce phénomène. Il est évidemment qu'il faut éviter de poser lors de la période de la floraison, puisque c'est là que la vigne prend tout son essor, je dirais, donc il y a peut-être quelques règles à respecter lors de la pose, mais sinon, il y a jamais eu de soucis de ce type.

Jacques GOBINET, viticulteur

Je le souligne quand même.

Michel GIACOBINO, CPDP

A suivre. D'autres questions ?

Guy VANDIER, viticulteur

Est-ce que ce chantier sera conduit comme les chantiers d'autoroutes ou de TGV, par petits tronçons, ou est-ce qu'il sera en continu, et est-ce qu'on aura des dates d'intervention bien précises, ou est-ce que ça commencera à droite et à gauche ?

Michel GIACOBINO, CPDP

Et bien GRTgaz, à vous.

Thierry GOBE, GRTgaz

Quand on attribue les marchés de construction des gazoducs, on attribue généralement des lots de 80 kilomètres de long. Donc effectivement il est difficile de concevoir d'avoir un seul et unique tronçon qui sera traité d'un coup. En revanche, ces lots de 80 kilomètres, on laisse quelque part à l'entreprise le soin d'en organiser le fonctionnement. Mais vu le mode de fabrication, on a intérêt (c'est économique, je dirais, en priorité), de commencer à un bout et de terminer à l'autre, et de tout faire de manière continue. Il y a un certain nombre de facteurs qui peuvent nous conduire à morceler le tronçon, ou éventuellement à le couper en deux ou en trois, ou à s'arrêter localement sur une centaine de mètres, par exemple. C'est notamment les diagnostics archéologiques qu'on évoquait au début de la séance de questions/réponses, puisque si on des fouilles archéologiques, on est obligés de s'arrêter à cet endroit-là. Deuxième condition qui pourrait éventuellement conduire à interrompre à un endroit donné et à reprendre ailleurs les travaux, ce sont les intempéries, puisque le protocole agricole qui a été signé en début d'année prévoit notamment qu'en cas d'intempéries, on doit arrêter les travaux. On les arrête là où il y a beaucoup d'humidité. Si par contre il y a un endroit où il fait sec, on transférera les engins pour qu'ils puissent continuer à travailler à cet endroit-là. Mais le principe n'est pas de morceler. Clairement, on ne morcelle pas... on ne fait pas 10 mètres ici, 20 mètres là. Ça ne serait pas rentable du tout.

Pierre-François HUGON, GRTgaz

Si on se met, on va dire, de l'autre côté, pour répondre plus complètement à votre question, l'idée c'est quand même de diminuer au maximum les nuisances, on va dire, aux riverains, enfin aux gens qui sont propriétaires ou exploitants des parcelles, si on parle de parcelles agricoles. En ordre de grandeur, c'est un certain nombre de postes spécialisés qui se succèdent, avec la préparation de la piste, la pose des tuyaux, la soudure, la mise en fouille, la remise en état derrière, donc c'est des équipes un peu spécialisées qui se suivent à quelques jours où à quelques semaines d'intervalle, selon l'organisation du chantier. A un endroit donné, on peut considérer que le chantier va être intermittent, avec ces différentes équipes qui passent, et il s'étend (c'est un standard, le prenez pas comme une norme) normalement, entre le tout début et la fin à un endroit donné en 3-4 mois le chantier passe. Donc c'est sur cette période de 3-4 mois que vous allez voir ces différentes équipes se succéder. Par rapport au souci de l'information, comme on est effectivement sur de l'avancement linéaire (ne serait-ce que parce que ça ne serait pas pratique du tout de déplacer les engins, enfin ce serait une perte d'énergie, de temps, pour tout le monde), on n'a pas encore réfléchi à l'organisation du chantier et à la communication qu'on fera, mais on peut prendre des exemples assez précis sur d'autres chantiers, où on a un système... c'est des lettres d'information, c'est un système où on s'appuie sur les mairies pour essayer de donner des informations sur l'avancement du chantier et que les personnes concernées sachent à peu près à quelle période le chantier va les traverser. C'est des choses qu'on fait assez couramment sur les chantiers.

Michel GIACOBINO, CPDP

Bien, une autre question, Monsieur ?

François PRON, MOR-GAGNI-ZEIMETT

Pour information, si ça peut rassurer Monsieur Legrand qui faisait des comparaisons sur le coût du débat public, selon mes calculs, le débat public ne devrait représenter qu'un cinquième des diagnostics archéologiques.

Michel GIACOBINO, CPDP

Bien, merci de cette information. D'autres questions ? Du coup, les questions sont asséchées, parce que votre plaisanterie... Une question, Madame, avant que vous ne partiez ? Non ? Monsieur ?

Claude COLTA, Nesle-la-Reposte

Là, vous restez très, très vagues dans le tracé. Vous ne nous dites pas s'il y a déjà des points fixes à partir desquels vous allez travailler pour évoluer sur le tracé. Et ce que je craindrais, c'est qu'à la prochaine réunion, vous allez arriver en nous donnant un tracé fixe, en nous disant : voilà, selon tout ce que vous nous avez dit, la meilleure solution, c'est celle-ci, et c'est celle qu'on adoptera. Voilà.

Michel GIACOBINO, CPDP

Oui. Je précise qu'une est effectivement à une phase très amont, puisqu'on est un peu dans la contradiction de savoir si on attend d'avoir un dossier précis pour faire une enquête publique, et à ce moment-là, en effet, on peut se trouver dans la situation que vous dites, ou si au contraire on fait un débat à un moment plus amont, plus précoce, disons, de manière à pouvoir recueillir les différents avis des uns et des autres. Mais votre question est pertinente quand même, donc je vais la transférer à GRTgaz, pour que vous expliquiez un peu comment vous allez vous y prendre.

Pierre-François HUGON, GRTgaz

C'est une question qui est assez fréquemment posée. Il y a pas un grand soir où on a le tracé qui sort du chapeau, d'un seul coup. C'est sûr que c'est un cheminement qui est assez long. Vous avez tout à fait raison, et la nature de ce projet s'y prête particulièrement, on a un certain nombre de points fixes. On parlait des franchissements de vallée, c'est souvent des points sensibles parce que la combinaison des contraintes d'urbanisme, des enjeux environnementaux qui sont souvent assez particuliers, assez riches à ces endroits-là, plus toutes les autres contraintes qu'on prend en compte, conduisent effectivement à d'abord essayer de savoir où on passe dans des zones, on va dire, où il y a beaucoup d'enjeux et où le choix, la détermination du tracé est difficile. Il est clair que quand on est à Villenauxe ou dans le secteur, on l'a vu tout à l'heure sur la carte, l'endroit où on va passer la Seine est assez déterminant sur ce qui va se passer de part et d'autre de la vallée de la Seine. Aujourd'hui, on ne sait pas quelle sera la meilleure solution, quel sera le meilleur compromis. On a déjà parlé plusieurs fois de la soirée sur la traversée de la vallée de la Seine, donc effectivement, on n'a pas de tracé, et à un moment, il se déterminera en fonction d'un certain nombre de contraintes, et puis après, on essaie dans la mesure du possible de relier ces points en prenant en compte un certain nombre d'enjeux. J'ai bien noté le souci des viticulteurs, parce qu'on est sûr de l'agriculture pérenne, et ça pose un certain nombre de soucis pendant un certain nombre d'années. Donc ça fait partie des choses qu'on prend aussi en compte.

Quand on viendra effectivement... On est en contact régulièrement avec les gens qui vous représentent ; je pense bien sûr aux élus, pour les viticulteurs, je pense à tout le travail qu'on commence à engager, qu'on va faire avec les chambres d'agriculture, on pourrait aussi citer un certain nombre d'associations, il y a aussi l'administration (on parlait de la DREAL tout à l'heure, avec le volet industrie ex-DRIRE ou le volet environnement). Tous ces gens-là, on les voit, et il est clair que les populations directement concernées quand on a un tracé, il y a un moment où on viendra présenter et discuter du tracé qu'on imagine. On est avant l'enquête publique, donc il faut savoir qu'à ce stade-là, c'est le tracé envisagé, on écouterait les interventions que vous pourriez faire à ce moment-là, on a encore de la flexibilité. On ne va pas changer, effectivement, on ne va pas se leurrer, quand on vient avec un tracé, on a une idée assez fixe, on voit bien les axes sur lesquels on passe. Ça ne veut pas dire qu'on ne peut pas ajuster quand même un certain nombre de problématiques locales qu'on n'aurait pas détectées. L'enquête publique vous permet aussi de vous exprimer et peut faire l'objet d'ajustements de tracés. Donc c'est pas parce qu'on vient avec un tracé dans six mois et que vous nous avez pas trop vus qu'on n'a pas été en contact avec des gens qui vous représentent, et ce n'est pas parce qu'on vient avec un tracé qu'il est immuable et qu'il ne peut pas bouger, et, tout en gardant le même axe, s'adapter à des situations particulières qu'on aurait mal analysées en amont.

Je ne sais pas si cette réponse vous convient, mais c'est quand même un long cheminement, et effectivement, il y a tout un travail qui se fait quand même en partenariat et en rencontrant quand même beaucoup de personnes sur le territoire.

Michel GIACOBINO, CPDP

Monsieur ?

Claude COLTA, Nesle-la-Reposte

C'est la progressivité de votre avancement qui nous importe. Là, en fait, vous nous expliquez que vous restez en contact avec les élus locaux, d'après ce que vous me dites. Ça, c'est très bien, mais actuellement, est-ce que vous pourriez nous dire un point fixe proche de nous, simplement ?

Pierre-François HUGON, GRTgaz

Alors là, non, malheureusement, très honnêtement je ne peux pas. Je sais que, et on le voit assez fréquemment dans les réunions, que vous avez envie de savoir. Je trouve ça assez légitime, et je pense que je serais à votre place, je poserais la même question. Là, je ne peux pas vous dire grand-chose, parce que le point fixe le plus proche, ça sera la traversée de la vallée de la Seine, parce que c'est le point qui est structurant sur ce secteur du tronçon. A l'heure où je vous parle, on discute beaucoup, on rencontre beaucoup de personnes, mais là, très honnêtement, on ne sait pas où on passera, parce que la traversée de la vallée de la Seine, il y a des carrières, il y a des zones écologiques. On discute, il y a beaucoup d'allers-retours ; je ne vais pas vous dire qu'on n'a pas de piste. Bien sûr qu'on réfléchit et qu'on essaie d'affiner, parce que le fuseau est très large, mais aujourd'hui, très honnêtement, on ne sait pas où on passe, et suivant les endroits de passage, ça changera la façon dont on approche la zone de Villenauxe-la-Grande, et donc ça changera le tracé. Donc vraiment, je ne peux pas vous répondre.

Michel GIACOBINO, CPDP

Monsieur le maire ?

Christophe DHAM, maire de Villenauxe-la-Grande

Je voudrais simplement ajouter quelque chose, parce qu'on a un tout petit avantage par rapport aux autres communes, c'est que comme on avait la salle des fêtes ici, on a bien rencontré des gens qui travaillaient... les deux ingénieurs qui travaillent sur le tracé. J'ai pas pu... nous n'avons pas à nous exprimer à la place des autres communes, parce que vous allez bien sûr rencontrer ces personnes-là, mais concernant Villenauxe, on a bien évidemment parlé de tous les points délicats, de tous les problèmes et tous les projets que nous avons. Et donc c'est sur des cartes déployées que nous avons pu aborder le projet éolien de Villenauxe-la-Grande, mais aussi la problématique des vignes, avec les futures zones d'extension de plantations. Ça a été abordé sur Villenauxe, et on n'a parlé que de Villenauxe, et au niveau de l'urbanisation, au niveau de notre PLU. Donc effectivement, c'est juste pour rassurer mes collègues, parce que je vois que vous êtes là, c'est qu'effectivement, je n'avais pas à m'exprimer à votre place, vous allez tous être rencontrés, et vous allez pouvoir mettre le doigt sur chaque problématique de vos communes. Et ensuite, ça nous a permis de leur dire : écoutez, si vous en voulez plus, il faut aller voir les chambres consulaires ; si vous voulez aller voir, pour les vigneron, le syndicat des vigneron, il faut aller voir après les personnes qui sont concernées. Nous, en tant que commune, on a mis l'index sur tout ce qui nous venait à l'idée, avec une carte, en disant : voilà, si vous êtes de ce côté-là, vous allez avoir toutes les vignes, si vous êtes un petit peu là, on risque d'avoir l'extension de la zone de plantation, si vous êtes là, il y a les carrières d'argile, si vous êtes là, il y a les éoliennes, si vous êtes là, il y a le PLU, et on a prévu d'urbaniser, voilà, si vous êtes là, on a déjà une canalisation qui passe. Et les deux ingénieurs que nous avons rencontrés prennent tout en compte, et à ce moment-là, ensuite, vont voir les personnes qui sont concernées. C'est juste pour vous dire, voyez, moi, de mon côté, je les ai rencontrés avec Paul Bugeard, et c'est vrai que ça nous a rassuré, parce qu'on s'est dit : bon, c'est une première étape, et on est tellement en amont du projet que ça permet ensuite d'affiner ce tracé.

Michel GIACOBINO, CPDP

Merci. C'est tout un programme de travail pour GRTgaz, maintenant, il est clair que... Monsieur, une nouvelle question ?

Jacques GOBINET, viticulteur

Je reviens sur mon problème de vignoble. Vous m'avez dit que vous aviez traversé sur Château-Thierry ; c'était sur un vignoble implanté ou non-implanté ?

Michel GIACOBINO, CPDP

Ah, question précise.

Thierry GOBE, GRTgaz

Je suis désolé, je ne sais pas quelle est la nuance, enfin qu'est-ce que c'est qu'un vignoble implanté ou bien non-implanté. Ah, qui produit ou qui ne produit pas, pardon. Quand on passe dans les vignobles, on essaie effectivement d'optimiser avec l'exploitant, avec le vigneron, pour tenir compte notamment, par exemple, de ses... s'il envisage de changer ses cepes, donc s'il a des projets d'arrachage de vignes, on en tiendra compte. Vous dire à Château-Thierry, où on passe, je ne saurais pas dire ; on passe dans de la vigne. Aujourd'hui, il y a de la vigne. Est-ce qu'il y en avait à l'époque, je ne sais pas.

Jacques GOBINET, viticulteur

C'est ce que je voulais savoir de votre part : l'avez-vous fait avant plantation ou après plantation ? Ce n'est pas la même incidence.

Thierry GOBE, GRTgaz

Pour Château-Thierry même, je ne saurais pas vous répondre, d'abord parce que c'est une canalisation qui a été posée il y a quand même assez longtemps. Ce que je peux par contre vous dire, c'est qu'actuellement j'ai un autre projet, qui se situe dans le Mâconnais. Certes, ce ne sont pas des vins aussi prestigieux – encore que s'ils m'entendaient, je pense qu'ils le prendraient assez mal -, nous passons quand même dans l'appellation Viré-Clessé et dans l'appellation Mâcon-Péronne. On a optimisé au millimètre les points de passage pour traverser les secteurs viticoles, mais... On a privilégié autant que faire se pouvait des parcelles qui n'étaient plus plantées, mais il y a un certain nombre d'endroits où il va y avoir des arrachages dus à notre passage.

Michel GIACOBINO, CPDP

S'il y a des questions sur Château-Thierry où on n'a pas toutes les réponses, je pense que ce serait utile de les mettre sur notre site ou de les faire parvenir.

Thierry GOBE, GRTgaz

Je crains par contre que sur Château-Thierry, compte tenu de l'âge de la canalisation, on ait du mal à retrouver cette information ; mais je vais faire des fouilles.

Michel GIACOBINO, CPDP

Monsieur, la réponse vous convient ? Enfin, vous convient, on essaiera de répondre, si j'ai bien compris, autant que faire se peut. D'autres questions ? Il y a encore quelques questions rentrées, je suppose. Je présume. Monsieur ?

René PAUWELS, agriculteur

Oui, une question technique : la pose d'un tuyau de 1 200 millimètres va engendrer un excédent de terre. Est-ce que vous prévoyez des dépôts où vous laissez la terre sur place ?

Michel GIACOBINO, CPDP

GRTgaz, allez-y.

On a effectivement un mètre cube d'excédent par mètre de canalisation posée. C'est à peu près l'ordre de grandeur. Nous sommes tenus de les évacuer dans des décharges agréées. Toutefois, dans un certain nombre de cas, lorsque les communes ou lorsque les exploitants agricoles en font la demande, et sous réserve d'avoir une acceptation, un agrément par les services de l'environnement des DREAL, on peut utiliser ces remblais pour refaire des chemins, boucher des ornières, etc. Ça, c'est tout à fait envisageable, mais par contre, c'est conditionné à l'acceptation par les DREAL.

Michel GIACOBINO, CPDP

Oui ? Est-ce que la réponse est complète ? Ca va ? Une autre question devant, Monsieur ?

Denis GENISSON, maire de Bouchy-Saint-Genest

On a fait allusion à de la terre, là ; certaines parcelles n'ont que très peu de terre arable. Qu'est-ce que vous faites des roches, des pierres rencontrées au niveau de protection des tuyaux ou de la remise en culture ?

Michel GIACOBINO, CPDP

Bien, GRTgaz, comment procédez-vous ?

Thierry GOBE, GRTgaz

On n'aime pas beaucoup les cailloux sur nos gazoducs, puisque ça peut endommager le revêtement, et notamment endommager la protection contre la corrosion, les systèmes de protection contre la corrosion qu'on met en place. Quand on a des terrains avec beaucoup de cailloux, on crible les terres qui vont être remises par-dessus le gazoduc, et donc on privilégie plutôt l'évacuation des cailloux que l'évacuation de la terre. Après, il faut quand même toujours un minimum de cailloux dans les sols, parce que sinon, on risque d'avoir des phénomènes de tassement et d'orniérage. Mais là, ça s'étudie au moment de l'étude géotechnique, ça se discute éventuellement avec l'exploitant agricole s'il le souhaite, enfin il peut avoir des idées et nous les suggérer. Il n'y a pas de solution toute faite, je dirais. Sachez simplement qu'en principe, on crible, on enlève une partie des cailloux qui sont évacués.

Michel GIACOBINO, CPDP

La réponse correspond ? Non ? Posez votre question.

Denis GENISSON, maire de Bouchy-Saint-Genest

La remise en culture, après, pour l'agriculteur, le volume de terre au-dessus de la buse ; qu'est-ce qu'il en est ?

Thierry GOBE, GRTgaz

Le volume de terre est normalement le même que celui qu'il y avait avant, puisqu'on a mis la terre arable de côté, et qu'on la remet au-dessus une fois qu'on rend les terrains en état. Si elle faisait 20 centimètres avant, elle fera 20 centimètres après, si elle faisait 10 centimètres, elle en fera 10 centimètres, si elle en faisait 50, elle en fera 50. On n'en apportera pas.

Michel GIACOBINO, CPDP

Si vous avez un doute, reposez votre question, et puis peut-être que la réponse va être précise, plus précise.

Denis GENISSON, maire de Bouchy-Saint-Genest

Après, c'est sur le terrain, c'est certain, mais...

Michel GIACOBINO, CPDP

Monsieur, non ? Allez-y, Monsieur.

Un intervenant

Eventuellement, je pourrais apporter une information sur un passage de pipe line que j'ai vécu un peu plus au Nord de la nationale 4. Une fois le pipe enterré, la remise en état des terrains a été impeccable. Donc j'imagine que vous allez prendre les mêmes précautions, ou alors vous allez vous faire tirer à boulets rouges à tous les coins de champs (pas les coins de rue).

Michel GIACOBINO, CPDP

Vous voilà prévenus, GRTgaz, mais vous voulez peut-être apporter une réponse ?

Thierry GOBE, GRTgaz

J'espère même qu'on a fait des progrès.

Michel GIACOBINO, CPDP

Oui, autre question ? Monsieur ?

Jacques GOBINET, viticulteur

Je rejoins la suite de Claude Colta, mon voisin : quand vous allez présenter le projet en juin, est-ce que l'assistance qui est ici arrivera à vous faire modifier vos projets, ou est-ce qu'on sera obligés d'entériner et de dire amen à ce que vous nous direz ?

Michel GIACOBINO, CPDP

Voilà une question précise. GRTgaz, allez-y.

Pierre-François HUGON, GRTgaz

Thierry Gobe pourra compléter, mais l'objectif n'est pas de vous faire dire amen, de toute façon. On ne vous fera pas dire amen de force. L'idée, ça sera de pouvoir vous expliquer le tracé qu'on projette, comment on y est arrivé, pourquoi on y est arrivé, pour que vous voyiez que c'est pas quelque chose d'un petit peu aléatoire et imposé de façon artificielle. Et puis à ce moment-là, à ce stade-là, c'est une réunion d'information. Derrière, il y a l'enquête publique, donc de toute façon, si vous voulez amener des remarques, on va dire contradictoires, ou remettre en cause des choses, l'enquête publique est aussi un moment qui garantit, j'allais dire, la liberté d'expression. Vous serez pas dans une salle en présence du maître d'ouvrage, enfin de GRTgaz, donc non, j'espère juste qu'on sera convaincant et qu'on réussira à vous montrer qu'on a bien fait notre travail quand on viendra vous présenter le tracé, et qu'on saura répondre à vos questions pour vous expliquer pourquoi on passe à tel endroit plutôt qu'à tel autre. Donc voilà.

Thierry GOBE, GRTgaz

Pour compléter, peut-être, cette réponse, dans la démarche, je vais essayer d'entrer dans le détail de la succession des diverses étapes qui vont se présenter dans les mois à venir. Donc on viendra vous présenter, effectivement, on l'espère, à partir du mois de juin, bon ça sera peut-être en septembre, on verra, mais je veux dire à partir de juin, on va vous présenter un tracé. D'expérience, lorsque l'on vient présenter le tracé, on vient avec ce qu'on appelle les orthophotoplans, ce sont des photos aériennes sur lesquelles est reporté le tracé, les propriétaires des parcelles, les exploitants agricoles, viennent discuter... c'est un moment... et ils nous suggèrent des adaptations, des modifications.

Pour revenir au projet que j'évoquais tout à l'heure, qui passe dans le Mâconnais. A l'issue de ces réunions, il y a eu au niveau de certains villages des réunions de concertation, parce que le tracé ne convenait pas pour des problèmes soit dont nous n'avions pas connaissance, essentiellement, soit justement pour tenir compte du passage dans les vignes. Et le tracé a été modifié dans ces communes-là, de manière collégiale avec l'ensemble des propriétaires, et en tenant compte, évidemment, des contraintes techniques que l'on avait, puisqu'il fallait évidemment que le gazoduc se raboute aux communes qu'il y avait de part et d'autre – mais le tracé a été adapté. Ça, c'est une première réponse.

Cette réunion qu'on tiendra à l'échéance de l'été prochain sera une première occasion de discuter et de pouvoir modifier le tracé ; il ne sera pas figé. Après, on rencontrera individuellement l'ensemble des propriétaires, pour obtenir un accord de passage. A l'occasion de ce passage, il est encore possible de modifier le tracé. Alors évidemment, quand on est à la signature de l'accord de passage, il s'agit pas de nous envoyer dans la parcelle du voisin. Mais par contre, dans la parcelle en question, il est toujours possible de trouver des aménagements pour minimiser la gêne. Enfin, avant même le tout début, le tout premier coup de pelle qui précède la pose du gazoduc, on fait des états des lieux avec les exploitants agricoles, et là encore, c'est l'occasion de nous donner des consignes particulières, nous demander éventuellement des petits déplacements... Alors par forcément... C'est clair que plus on est proche de la pose, moins le déplacement peut être important, mais on peut encore dévier d'un mètre ou deux, et notamment de nous indiquer un certain nombre de dispositions qu'il serait souhaitable de prendre – par exemple des profondeurs

un peu plus importantes, par exemple l'aménagement de chemins, enfin diverses contraintes. Je dirais que le tracé n'est vraiment définitif qu'une fois que la canalisation est recouverte de terre.

Michel GIACOBINO, CPDP

Oui ? Est-ce que ce processus... la description du processus vous paraît assez complète ? Vous souhaitez des précisions ?

Jacques GOBINET, viticulteur

Elle me paraît complète, mais je pense que, comme on a dit, il y a un moment où on ne pourra pas modifier le projet.

Michel GIACOBINO, CPDP

J'ai entendu que c'était uniquement quand le tuyau sera dans la terre. Mais bon... D'autres questions ? Oui, Monsieur ?

Un intervenant

Vous dites que le projet n'est pas finalisé, encore. Quelle est la probabilité pour que ça se fasse ou non ? Parce que là, on parle comme si ça allait être fait ; vous parlez de venir en juin. Qu'est-ce qui risque d'empêcher ce projet ?

Pierre-François HUGON, GRTgaz

En fin de compte, ce n'est pas tant ce qui risque de l'empêcher, c'est ce qui le justifie. Pour compléter une réponse que j'ai apportée tout à l'heure un peu sur le même thème, en gros, si on a un terminal méthanier supplémentaire sur la côte entre Le Havre et Dunkerque, ou si on a une augmentation sensible du transit de gaz avec le réseau de transport de gaz belge, on aura la nécessité de renforcer notre ouvrage. L'échéance, c'était ça la question de tout à l'heure, l'échéance, je la vois, moi, autour de mai-juin 2010. On aura de toute façon besoin de savoir si on y va ou pas, parce que sinon on ne respectera pas le planning que j'ai indiqué tout à l'heure. Sur la probabilité aujourd'hui, un exercice délicat, c'est une appréciation très personnelle, moi, je pense qu'un des deux terminaux, on ne sait pas lequel, mais on pense qu'aujourd'hui, compte tenu de l'organisation du marché du gaz et du transit du gaz, il y a de la place pour un de ces projets. On sent bien... le président Legrand évoquait les difficultés qu'on pouvait avoir sur des problèmes géopolitiques (on pense tous à la crise dite du gaz russe de l'année dernière, et on n'est pas à l'abri qu'elle recommence). Il est clair que ne serait-ce que pour ces raisons-là, on sent bien que diversifier les sources d'approvisionnement, c'est aujourd'hui quelque chose qui est plutôt assez présent sur les pays d'Europe de l'Ouest. Moi, j'ai tendance à penser qu'un de ces trois projets sortira et que la canalisation se fera, mais c'est quelque chose qui est une appréciation très personnelle, et qui pourrait être démentie par quelqu'un d'autre. Mais c'est un sentiment... on sent qu'il y a la place pour qu'effectivement ce système gazier évolue et qu'on n'ait pas tous nos œufs dans le même panier, qu'on ait plus de souplesse dans les approvisionnements, et ça passe par ce genre d'installation.

Michel GIACOBINO, CPDP

Monsieur, donc, vous avez la réponse, le sentiment de GRTgaz. D'autres questions ? Madame, oui ? Monsieur ?

René PAUWELS, agriculteur

Est-ce que localement votre projet est prioritaire sur tout autre projet ?

Michel GIACOBINO, CPDP

GRTgaz, allez-y.

Thierry GOBE, GRTgaz

Un projet de gazoduc fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique. Donc je dirais, à ce titre-là, il est prioritaire par rapport à des projets qui ne feraient pas l'objet d'une DUP. A part ça, je ne pense pas qu'il y ait une priorité particulière d'un projet sur un autre. Le principe, c'est plutôt d'essayer de faire cohabiter les projets, plutôt que de les opposer.

Pierre-François HUGON, GRTgaz

A titre l'exemple, sur le Nord du projet, au départ, on traverse le département de l'Oise. C'est un territoire sur lequel il y a d'autres projets – je pense notamment au... je sais jamais son nom... le canal Seine Nord, qui est la mise au grand gabarit. Quand on regarde sur la carte d'où il part, où il va, et nous... forcément, on se croise, et donc là, on n'a pas le choix. Typiquement... alors, on est encore un peu tôt par rapport aux démarches, mais il est clair qu'il faudra qu'on se mette d'accord, et il faudra que le premier qui passe pense à l'autre. Enfin ça fait partie des choses qu'entre aménageurs ont arrive à trouver la meilleure solution technique, et si le canal doit se faire avant qu'on pose notre canalisation, ils poseront des buses en attente à un endroit qu'on déterminera ensemble, pour qu'on puisse traverser sans problème. Et puis si c'est nous qui passons avant, probablement qu'on passera à des profondeurs qui leur permettront de réaliser des travaux. Sur des projets de cette importance-là, c'est quand même des projets qui se déroulent sur plusieurs années, normalement, on a le temps de se mettre d'accord entre aménageurs pour qu'un projet ne pénalise pas le projet de l'autre gestionnaire d'infrastructure.

Michel GIACOBINO, CPDP

Oui, il y avait une réponse complémentaire, peut-être, non ?

Jean-Marc LAUCHEZ, GRTgaz

Ce que je voulais dire, c'est que localement, GRTgaz n'a pas d'autre projet sur cette région, pas de projet d'envergure de développement du réseau, à part celui-là. Donc effectivement, la problématique, c'est plus de converger avec les autres grands opérateurs d'infrastructures – on a cité le canal, un peu plus à l'Est, mais pas dans cette région-ci, on a des problèmes... enfin, on a

des problèmes, on est en concertation étroite avec Réseau Ferré de France pour des lignes LGV. Mais ce ne sont pas des projets sur lesquels nous sommes moteurs, donc nous nous alignons sur des projets d'autres opérateurs d'infrastructures.

Michel GIACOBINO, CPDP

Oui, est-ce que vous avez la réponse à la question que vous souhaitiez ? Oui ? Il y avait une autre question devant, je crois. D'autres questions, Monsieur ? Non ? Pardon, excusez-moi, comme vous commencent pratiquement à parler, j'ai cru que vous vouliez poser une question. Ecoutez, je pense qu'à ce moment-là, je vais passer la parole à Patrick Legrand. On est quand même à la 24^e question.

IV. Conclusion

Patrick LEGRAND, CPDP

On va vous libérer, mais vous n'avez pas de chance, parce que pendant que je parle, peut-être que quelqu'un va se dire : j'ai raté une question. Les remords sont quelque chose de terrible dans nos affaires. Il y a le remords que vous pourrez toujours exercer après que j'ai parlé, et puis le remords que vous pourrez toujours exercer après que la réunion a été close. C'est à dire que le courrier, ça fonctionne, le mail, le courrier électronique fonctionne. Et ça, c'est quelque chose que je vous conseille d'aller voir sur notre site, si vous avez un accès via Internet, voir comment les questions posées en public sont parfois reprises par des questions qui sont posées par des internautes – pour l'essentiel, nous sommes tous internautes maintenant, c'est facile.

L'air de rien, on a fait un sacré tour sur ce projet. On s'est aperçu que ce n'était pas seulement un tuyau, et on a posé à la fois des questions d'urbanisme, de traversée de la Seine, d'archéologie, de carrières, de compatibilité avec d'autres équipements éoliens ou avec des projets, etc., puis des questions strictement techniques. Et au fond, c'est peut-être pour ça, aussi, que nous sommes un peu, parfois, un peu lents à s'interroger, c'est que derrière ces questions qui se posent lors du débat public, il y a pour ces Messieurs comme pour vous, au fond, comme pour moi, puisque personne ne sort indemne d'un débat public, l'occasion de concevoir les projets autrement. Prendre en compte vos propres objectifs, vos propres enjeux, vos propres contraintes avant l'enquête publique, vous revoir peut-être plus souvent. C'est des processus de conception de projet qui sont un peu neufs, et je pense que les entreprises, tôt ou tard, finiront par modifier même leurs processus de conception des projets. Il est d'ailleurs plutôt rare que l'on débattre de technique, d'objets techniques, avec des gens qui comme vous et moi sont strictement incompetents sur le projet en cause. Et pourtant, nous arrivons à dire un certain nombre de choses. Voilà, ça, c'est le premier point, et c'est un sacré enjeu, concevoir dans une société technique, parfois trop technique, d'ailleurs, telle que la nôtre, concevoir les choses non pas seulement à partir du seul point de vue du technicien dominant, mais en coopération avec d'autres.

Le deuxième aspect de la question, c'est... je vais vous dire comment moi j'évalue les débats publics, parce qu'il est évident que le débat public, c'est quelque chose d'itératif, là encore, comme la conception. Je l'évalue sur trois plans.

- Est-ce que le projet aura changé, s'il se réalise, qu'il se réalise ou ne se réalise pas, d'ailleurs, entre le début et la fin ? Et là, on voit déjà qu'il va devoir par exemple être compatible avec des

parcs éoliens, avec des questions de (celle-là, on nous l'avait jamais faite, mais je la trouve très bonne) micro-climatologie. La question de la micro-climatologie n'avait jamais été évoquée, elle est neuve. Donc est-ce que le projet aura changé entre le début et la fin ? Je pense que vous verrez que le projet aura changé, qu'il se fasse ou qu'il ne se réalise pas.

- Le deuxième plan, d'ailleurs, sur lequel on peut évaluer un débat public, c'est au fond est-ce que les groupes sociaux se sont reconfigurés autour de l'enjeu ? Monsieur le maire, vous avez discuté avec vos collègues élus, les agriculteurs ont entendu les viticulteurs, etc. Tout ça, ça veut dire qu'il y a un travail social, qui est prévu, d'ailleurs, dans le débat public, puisque le débat public, c'est quoi ? C'est le débat, mais c'est en public. Déjà, ça change : il y a toujours un tiers qui vous écoute discuter, et qui vous confirme ou qui vous infirme, qui peut vous contredire parfois, c'est ça qui est extrêmement important, et souvent, on voit bien qu'il y a quelque chose qui a changé entre le début et la fin – le positionnement des techniciens de GRTgaz, par exemple, aura lui-même évolué.
- Le dernier point, ça, c'est pour vous et dans notre for intérieur, c'est qu'au fond, et par pratique, nous le savons, tous les débats publics transforment un petit peu la cervelle de chacun. Le neurone social se connecte différemment, le neurone politique aussi, de temps en temps.

Voilà les trois plans sur lesquels il vous faudra avec nous évaluer le débat public à la fin, quand nous reviendrons. Bien sûr, nous sommes toujours accessibles, nous, CPDP, pour des questions qui n'auraient pas eu de réponses extrêmement fines et consistantes. Nous sommes accessibles. Vous avez l'adresse, nous sommes installés à Troyes, vous avez notre adresse derrière les différentes lettres, mais nous reviendrons d'ici la fin du mois de janvier pour vous faire, au fond, la dernière période des remords, après la trêve des confiseurs (remords, trêve des confiseurs, on peut faire quelque chose avec ça). Et à Nogent-sur-Seine le jeudi 14 janvier, au fond, vous verrez un petit peu ce que nous, nous commençons à en retirer et ce que l'entreprise GRTgaz commencera à retirer du dossier. Ceci dit, ça sera comme quand on fait un projet de façon itérative et progressive, on pourra affiner. Mais je tenais à vous le dire pour que vous ayez les moyens de vous assurer que si nous sommes là pour porter vos avis, il faut vous assurer que nous ne les trahissons pas non plus. Et c'est aussi... autrement dit, que les règles qu'on essaie d'imposer à travers le débat public aux autres, on se les impose aussi.

Voilà, merci d'être venus. Il est 9 heures, c'est déjà une belle réunion. Vous en trouverez le verbatim dans les trois jours ou quatre jours, mais enfin avant la fin de la semaine, et s'il y a encore une question rentrée, regardez, il est près à vous donner le micro. Non ? Bon, écoutez... Si, si ! D'autant plus que vous, chers amis, les jeunes... Parce qu'on n'en voit pas souvent, des jeunes, et pourtant, c'est tout de même vachement important. Alors regarde, tiens, une petite clef USB... ça te permettra de montrer à ton prof ce que c'est que la CPDP. Allez-y Monsieur.

Geoffrey GAUPIN

C'était pour demander par exemple s'il y a un trou dans le tuyau, est-ce que vous êtes tout de suite prévenus ?

Patrick LEGRAND, CPDP

Nous pas, mais eux, ils vont tout de suite de répondre. Elle est très bonne, et comme quoi, là, le remords pèse.

Jean-Marc LAUCHEZ, GRTgaz

Ça dépend de la taille du trou. Il y a des fuites tellement petites qu'il faut des radiographies pour les détecter. Ces fuites-là, c'est en général grâce à l'odeur qu'on les détecte, car rien ne détecte autrement la présence du gaz. Ça arrive très, très rarement sur les réseaux de transport. Les réseaux de transport sont en acier très épais, qui peut faire... le tuyau dont on parle, il fait 13 millimètres d'épaisseur. Et puis il faut que tu saches qu'on a toute une série de systèmes pour mesurer l'épaisseur d'acier qui reste sur les tubes. Notamment, on envoie des robots à l'intérieur des tuyaux, et ces robots sont équipés d'appareils qui permettent de mesurer l'épaisseur d'acier qui reste. Donc le risque majeur, c'est celui que je signalais tout à l'heure : le risque qu'un engin de chantier, par mégarde, vienne frapper la canalisation et l'abîmer. A ce moment-là, on est prévenus immédiatement, oui, bien sûr, puisque les pressions sont importantes dans les réseaux de transport. Donc c'est en général l'entreprise qui... Il est très rare qu'elle arrive à percer la canalisation, en fait. En général, elle la touche, mais elle ne la perce pas, car l'acier est épais. Elle nous avertit, et puis là, selon l'importance du dégât, soit on arrive à le réparer, soit on estime qu'il est trop important et que la canalisation a été fragilisée. A ce moment-là, on coupe le morceau abîmé et on le remplace. Mais des fuites de gaz sur des réseaux de transports, naturelles, comme ça, sans raison extérieure, sont excessivement rares.

Patrick LEGRAND, CPDP

Merci, ça répond un peu à votre question ? J'ai pas l'impression.

Geoffrey GAUPIN

C'était ça.

Patrick LEGRAND, CPDP

C'était ça, c'est parfait. Comme ça, vous aurez eu la première question et la dernière question. C'est une innovation dans les débats publics que j'ai suivis. On lève le camp ? On me dit qu'il y a à boire, donc on pourra continuer à se croiser sur un autre modèle. Merci, et puis à bientôt.

INDEX

Nous vous signalons que nous n'avons pas pu vérifier l'exactitude des noms et termes suivants :

Geoffrey GAUPIN.....	12, 48, 49	Paul Bugeard.....	39
Guy VANDIER	35	René PAUWELS.....	29, 30, 31, 40, 45
Jacques GOBINET	27, 28, 33, 34, 39, 40, 43, 44	Simone MASRELLA	20, 21, 22